



MOTS CLÉS : RÉGIE AGRICOLE • PORTAGE FONCIER • AGRONOMIE • PROJET DE TERRITOIRE • DÉCLARATION D'UTILITÉ PUBLIQUE • CIRCUIT DE PROXIMITÉ À DIMENSION SOCIALE

L'agriculture biologique est aujourd'hui reconnue comme un outil efficace et économe pour protéger la qualité de l'eau. Cette fiche rassemble des projets mis en œuvre sur des zones de captages ou des bassins versants pour réduire les pollutions agricoles et non agricoles par la bio en Adour-Garonne. Développées par des collectivités locales, des organismes de formation, des groupements d'agriculteurs, des scientifiques ou des opérateurs économiques, ces expériences actionnent des leviers innovants et peuvent intéresser les acteurs de l'eau qui veulent initier des projets sur leur territoire.

MIDI-PYRÉNÉES

**ACTION FONCIÈRE, INSERTION SOCIALE, DÉVELOPPEMENT DES CIRCUITS DE PROXIMITÉ
COMM. DE COMM. MILLAU GRANDS CAUSSES (12) • 30 366 HABITANTS**

Située à quelques kilomètres de la ville de Millau, la plaine du Graufesenque s'étend sur les rives du Tarn. Afin de diversifier ses ressources en eau potable et de réaliser des aménagements hydrauliques de prévention des crues, la communauté de communes Millau Grands Causse a acquis 17 hectares sur la plaine avec une aide du Conseil Général de l'Aveyron émanant de la **Taxe sur les Espaces Naturel Sensibles**. La réflexion sur la meilleure façon d'utiliser ce terrain sera l'occasion de répondre à divers enjeux et attentes des acteurs du territoire. La collectivité voulait, d'une part, installer une activité écologique sur cette zone afin de préserver le captage de Graufesenque qui alimentera le réseau d'eau potable de la ville et, d'autre part, maintenir un espace en accès libre pour en faire un lieu de loisirs pour la population.

De son côté, l'association Le Jardin du Cheyran, **structure d'insertion par le ma-**

raîchage biologique, désire étendre la surface sur laquelle elle exerce son activité à la fois sociale et écologique. La communauté de communes a pu concilier ces diverses préoccupations en mettant la zone à disposition de l'association qui exploite 8 hectares en maraîchage biologique et entretient de manière écologique le reste de l'espace. Celui-ci est utilisé par les piétons, les cyclistes et par d'autres structures, comme par exemple une couveuse maraîchère, la Maison de la Semence, une aire d'atterrissage pour deltaplanes et parapentes ou encore un jardin pédagogique.

CONTACT

• **JEAN-FRANCOIS DUMAS**

CDC Millau Grands Causse
jf.dumas@cc-millaugrandscausses.fr



UNE DÉMARCHE EXEMPLAIRE POUR PROTÉGER LA RESSOURCE EN EAU

COMMUNE D'ESTANG (32) ● 654 HABITANTS



Estang est une petite commune rurale du Gers. Le captage d'eau potable de la commune a été classé "captage Grenelle" en raison de son **caractère stratégique** : forte capacité de production et qualité de l'eau relativement bonne (par rapport aux captages voisins) puisqu'elle est distribuée sans traitement, mais en danger sur les paramètres nitrates et pesticides (nitrates autour de 40mg/l et présence très fréquente d'herbicides notamment). Ce captage dessert actuellement 4 445 habitants (14 communes).

Un **Plan d'Actions Territorial (PAT)** a été lancé en 2012^[2] sur l'Aire d'Alimentation de Captage (AAC), associant la collectivité, les agriculteurs et la population. Des actions agricoles sont menées de manière conjointe par la coopérative locale Vivadour et le Groupement des Agriculteurs Biologiques et Biodynamiques du Gers (GABB32) **pour accompagner les agriculteurs dans leur changement de pratiques**, de la réduction des intrants jusqu'à la bio : expérimentation de couverts végétaux et de tournesol bio sur 0,5 ha d'une exploitation conventionnelle, visites de parcelles, réunion d'échange sur les couverts végétaux avec des agriculteurs bio et conventionnels, appui agronomique pour des rotations intégrant des réductions d'intrants.

Des **aides incitatives** viennent renforcer cet accompagnement (9 exploitations éligibles) : des Mesures Agro-Environnementales Territorialisées (MAEt) "conversion" et "maintien" en agriculture biologique couplées avec une réduction de la fertilisation azotée à 100 unités d'azote par hectare. Ce couplage permet de bonifier sensiblement le niveau des MAE classiques : de 200€ par ha et par an pour la conversion et 100€ pour le maintien des cultures céréalières en bio, il passe respectivement à 290 et 190€.

Un débouché local pour la bio

La mobilisation locale a eu également d'autres effets, plus inattendus, notamment au moment où les 2 commerces du village ont fermé entre mars et juin 2012. Mairie, syndicat des eaux, citoyens et producteurs se sont organisés et ont décidé de créer un nouveau **commerce local sous forme coopérative** et approvisionné en produits locaux et bio. Ouverte en septembre 2012, la Société Coopérative d'Intérêt Collectif (SCIC) de l'Estanguette, soutenue au démarrage par la mairie, est aujourd'hui approvisionnée par une trentaine de producteurs bio des environs et embauche deux salariés à temps partiel. Reste à sécuriser l'approvisionnement en fruits et légumes, ce qui est plus délicat. C'est une des raisons pour lesquelles un projet d'acquisition de foncier sur le périmètre rapproché de la zone de captage d'Estang est à l'étude dans le cadre du PAT d'Estang avec à terme un **projet d'installer un maraîcher bio** pour alimenter l'Estanguette.

CONTACTS

● SIAEP DE LA RÉGION D'ESTANG

siaep.estang@wanadoo.fr

● MARIE-FRANCE BERGEZ

Conseil général du Gers
mfbergez@cg32.fr

● ANNE PERREIN

GABB 32
animatech@gabb32.org



RÉGION :
MIDI-PYRÉNÉES (32)

AGENCE DE L'EAU :
ADOUR-GARONNE

▶ SUPERFICIE :

420 HA DONT 289 HA DE SAU ET 10% EN BIO

▶ ÉCHELON TERRITORIAL :

**SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'AD-
DUCTION D'EAU POTABLE (SIAEP) DE
LA RÉGION D'ESTANG**

▶ PRODUCTIONS DOMINANTES :

GRANDES CULTURES ● VITICULTURE

▶ MASSE D'EAU :

EAU SOUTERRAINE

▶ FACTEURS DE DÉGRADATION DE L'EAU :

NITRATES ● PESTICIDES

▶ PROGRAMME EN COURS :

PLAN D'ACTION TERRITORIAL ⁽¹⁾

▶ CONTEXTE RÉGLEMENTAIRE :

CAPTAGE PRIORITAIRE GRENELLE

▶ AGRICULTEURS :

18 EXPLOITATIONS DONT 1 EN BIO

Vers le zéro pesticide dans les espaces publics

Par ailleurs, 7 communes du SIAEP viennent de finaliser un diagnostic de leurs pratiques d'entretien des espaces publics avec l'**assistance des services du Conseil Général** afin de réduire l'usage des produits phytosanitaires. Ainsi, ces communes sont en mesure d'organiser autrement leur entretien pour réduire l'usage de désherbants chimiques. La commune d'Estang envisage de se doter d'un désherbeur thermique en 2014. Les bordures des routes départementales de l'aire d'alimentation de captage sont désormais gérées sans produits phytosanitaires.

La communauté de communes du Grand-Armagnac réfléchit actuellement à une gestion environnementale des abords des routes non départementales. Des **actions pédagogiques** sont également initiées sur l'eau par la Fédération de Pêche et des associations locales, etc. En outre, le SIAEP distribue une bouteille d'eau estampillée "Fontaine Sainte, PAT d'Estang" auprès des restaurateurs locaux, des agriculteurs, des délégués des syndicats des eaux, de la mairie. Des poches en papier kraft avec le même logo ainsi qu'un texte explicatif ont été distribués aux commerçants locaux.

[1] Equivalent d'une démarche aire d'alimentation de captage.

[2] Le Conseil Général du Gers intervient auprès du SIAEP de la région d'Estang dans le cadre de ses missions d'assistance technique pour piloter ce plan d'action soutenu financièrement par l'Agence de l'eau Adour-Garonne (AEAG) et le fonds européen FEADER via le LEADER du Pays d'Armagnac [ce dernier, sur la période 2012-2013].



CONVERSION DE LA RÉGIE AGRICOLE À L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE

VILLE DE TOULOUSE (31) ●
450 000 HABITANTS

En 1975, dans une période d'extension urbaine, la ville de Toulouse entreprend de constituer une réserve foncière. Au lieu de geler ces terres, le Conseil Municipal de l'époque crée une régie municipale agricole. Aujourd'hui, dans un contexte politique différent - l'étalement urbain fait place à la densification et le rôle incontestable de l'agriculture périurbaine émerge dans les débats politiques territoriaux - le rôle de la régie agricole municipale prend toute sa place tant en matière d'urbanisme moderne qu'en matière d'exemplarité. Ainsi, la décision a été prise de convertir 270 des 350 hectares des terres (en grandes cultures) vers l'agriculture biologique en partenariat avec la Fédération Régionale des Agriculteurs Biologiques (FRAB) Midi-Pyrénées. La conversion de ces terres fut la première étape de la mise en œuvre d'une **filière complète** partant de la production de blé labellisé, de son stockage et de sa transformation, jusqu'à la **fabrication de pains bio** qui sont servis chaque jour dans les cantines de la ville. Les vignes de la ville de Toulouse ont été également récemment converties en agriculture biologique.

FOCUS : GROUPE "GRANDES CULTURES - COUVERTS VÉGÉTAUX" GERS (32)

Si le Gers est un des premiers départements français en céréales bio, il est également dans le peloton de tête des territoires les plus touchés par l'**aléa érosion** et illustre parfaitement l'expression "un capital terre qui part à la rivière". Véritable cauchemar des agriculteurs et des élus locaux (coulées de boue), l'érosion est limitée en bio. Mais aborder frontalement la bio dans ces terres céréalières ne fait que nuire aux bonnes intentions.

Face à ce constat et aux questionnements des producteurs gersois sur la gestion des cultures intermédiaires (choix des espèces à semer, maîtrise de la destruction du couvert), le Groupement des Agriculteurs Biologiques et Biodynamiques du Gers (GABB 32) a pris l'initiative de créer un **groupe mixte avec des agriculteurs bio et non bio** sur les couverts végétaux (une trentaine d'agriculteurs au total). Ces derniers ont de nombreux intérêts agronomiques et environnementaux dans la limitation de l'érosion et l'amélioration de la fertilité des sols. Les agriculteurs du groupe **partagent ainsi leurs pratiques et expériences des couverts végétaux** (à travers des démonstrations et visites au champ,...), mais s'attachent aussi à pro-

mouvoir ces techniques afin de voir la frontière entre bio et conventionnel s'éroder au fur et à mesure que les sols gagneront en fertilité. Une véritable toile d'araignée est tissée autour des premiers convaincus du groupe, un réseau de référents doublé d'un système de tutorat est mis en place, et il n'est désormais pas rare que les agriculteurs conventionnels s'adressent à leurs voisins en bio pour en savoir plus sur les techniques alternatives. Fait notable de ce succès, deux colloques ont été organisés en 2012 et un 3ème en 2013 sur les couverts végétaux et le travail simplifié du sol, porté par le GABB 32.

Enfin, Pierre Pujos, membre du groupe de producteurs et cultivant en bio 85 ha en coteaux argilo-calcaire dans le nord du Gers, a reçu le **trophée de l'Agriculture Durable** 2013 dans la catégorie exploitant, récompensant sa démarche pour supprimer l'érosion et limiter la dépendance aux énergies fossiles à travers l'auto fertilité, la conservation des sols et la couverture permanente en agriculture biologique, sans aucun intrant ni travail du sol.

POUR ALLER PLUS LOIN

• Film • Brochures • Fiches de synthèses • Comptes rendus du travail sur les couverts en 2012 et 2013

à télécharger sur : www.gabb32.org > rubrique téléchargement

CONTACT

● ANNE PERREIN

GABB 32
animatech@gabb32.org

CONTACT

● PIERRETTE BERNHARDT

Mairie de Toulouse
pierrette.bernhardt@mairie-toulouse.fr



PORTAGE DE FONCIER PAR LE CONSEIL GÉNÉRAL DU GERS POUR L'INSTALLATION DE MARAÎCHAGE OU D'ARBORICULTURE BIO

DÉPARTEMENT DU GERS (32) ● 184 000 HABITANTS

Le département du Gers est couvert à 72% de surface agricole, majoritairement en grandes cultures (soja, tournesol et maïs), aviculture (canard et oie) et viticulture. La volonté du Conseil Général est de faire du développement agricole un axe fort de l'activité départementale, mais en posant un certain nombre de conditions. Ainsi, l'installation de maraîchers et d'arboriculteurs en agriculture biologique est favorisée grâce au volet **portage foncier** du "Pack Bio" mis en place par la collectivité.

Pour inciter les agriculteurs à s'installer sur des petites parcelles dans ce type d'activités, le Conseil Général a passé une convention avec la **Société d'Aménagement Foncier et d'Etablissement Rural** (SAFER) Gascogne Haut-Languedoc. La SAFER s'engage à identifier des parcelles correspondant aux exigences du Conseil Général : la parcelle doit être de petite taille (entre 4 et 7 hectares), offrir des possibilités d'irrigation et pouvant permettre à l'agriculteur installé de construire une habitation sur place. Lorsqu'une telle opportunité se présente, la SAFER acquiert la parcelle, soit à l'amiable soit par la voie de la préemption. De son côté, le Conseil Général envoie un **appel à candidature** à toutes les structures territoriales en lien avec le milieu agricole pour trouver un porteur de projet désirant s'installer sur la parcelle. Le Comité Technique SAFER évalue les projets proposés et sélectionne le plus pertinent, en offrant donc la possibilité au candidat choisi d'acheter la parcelle. Pendant le laps de temps qui sépare l'achat de la parcelle par la SAFER et le rachat par l'agriculteur bio, le Conseil Général s'engage à payer à la SAFER les intérêts à un taux de référence pour la dédommager de la mobilisation de ses finances, sur une période maximale de 3 ans.

A ce jour, un projet de ce type a abouti à Castillon-Savès, à proximité de l'Isle-Jourdain dans une région marquée par les grandes cultures céréalières. Un lot de 6 hectares a été attribué à la structure associative "**Jardins de Cocagne**" qui s'y est installé en février 2013.

Deux freins majeurs affectent ce processus : d'une part, le manque de disponibilité de parcelles correspondant aux critères du Conseil Général et, d'autre part, la garantie bancaire du paiement de l'intégralité des terres acquises par le candidat attributaire, montants souvent élevés de par les prix importants constatés pour ce type de parcelles. La possibilité de fournir une aide financière aux agriculteurs bénéficiant de ce mécanisme est à l'étude. Cependant, cette pratique sera maintenue car elle facilite l'installation d'agriculteurs hors cadre familial et elle permet d'augmenter le nombre d'exploitations en agriculture biologique (7% des exploitations du département).



CONTACT

● **CHRISTOPHE MARISSIAUX**

Conseil général du Gers
cmarissiaux@cg32.fr

ACTIONS PÉDAGOGIQUES DANS LES ÉCOLES ET VISITES DE FERMES SUR LE THÈME "LA RESSOURCE EN EAU SUR UNE FERME BIOLOGIQUE"

COMMUNE DE CAZÈRES (31) ● 4 781 HABITANTS

ERABLES 31 mène des actions de développement et de promotion de l'agriculture biologique en Haute-Garonne. A ce titre, ERABLES 31 est partenaire du Plan d'Action Territorial mis en œuvre sur l'Aire d'Alimentation de Captage (AAC) Grenelle de Cap Blanc (Lavelanet-de-Comminges et Cazères) depuis 2012. Au-delà de l'accompagnement des agriculteurs de l'AAC vers l'agriculture biologique et les techniques innovantes et performantes que ce mode de production utilise, ERABLES 31 propose des animations pédagogiques auprès des scolaires des écoles de l'AAC avec le soutien du Conseil Général de la Haute-Garonne et de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne (AEAG). A ce jour, 4 visites de ferme ont d'ores et déjà été organisées auprès de 112 enfants du CE1 au CM2 scolarisés sur la commune de Cazères.



CONTACT

● **MAGALI LAPORTE**

Erables 31
erables31@biomidipyrenees.org

FOCUS :
SERVITUDES RELATIVES À
L'AGRICULTURE DANS LE PPR 1
ET 2 DU CAPTAGE
DE MAUBOURGUET

Interdiction d'épandage d'engrais chimiques et de tous produits ou substances destinés à la fertilisation du sol ou à la lutte contre les ennemis des cultures et des herbages [...] Réglementations et prescriptions : l'entretien des prairies ou des cultures sera réalisé par des méthodes mécaniques ou par les produits prévus par les règlements relatifs à l'agriculture biologique [...] l'épandage de fertilisants sera réalisé par apports modérés et fractionnés suivant les règlements relatifs à l'agriculture biologique.



CONTACT

● **PASCAL LACHAUD**

GAB 65

pascal.lachaud.gab65@gmail.com

UNE DÉCLARATION D'UTILITÉ PUBLIQUE FLÉCHÉE LUTTE
CONTRE LES POLLUTIONS DIFFUSES

COMMUNE DE MAUBOURGUET (65) ● 2448 HABITANTS

En 2007, le Syndicat de Production Intercommunal De l'Eau (SPIDE) entame une démarche de mise en œuvre des périmètres de protection du captage de Lapeyrade localisé sur la commune de Maubourguet. L'hydrogéologue agréé émet un premier avis en faveur d'un **gel environnemental des terres** à l'intérieur du périmètre de protection rapprochée (PPR).

La Mission inter services de l'eau ainsi que la Chambre d'Agriculture décident alors d'engager une réflexion sur la possibilité de mise en œuvre d'une agriculture de type biologique au sein du PPR pour maintenir l'activité agricole. En 2008, la Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales des Hautes-Pyrénées (DDASS 65) organise plusieurs **réunions de concertation** regroupant les différents partenaires concernés : élu, hydrogéologue agréé, Chambre d'Agriculture, Direction Départementale des Territoires (DDT), Agence de l'Eau, etc.

Un projet d'**arrêté préfectoral** est alors élaboré en incluant un ensemble de mesures permettant le **développement de l'agriculture biologique** et instituant un comité de suivi de ces pratiques culturales. L'arrêté préfectoral est soumis à l'hydrogéologue agréé qui émet en 2009 un certain nombre de remarques dans un avis complémentaire. Elles évoquent notamment : le manque de retours d'expériences similaires, la demande que les parcelles actuellement non cultivées (bois, friches) restent en l'état, et le rôle primordial du comité de suivi dont la pérennité devra être assurée.

Cet avis a été pris en compte et les prescriptions ont été révisées dans l'arrêté préfectoral signé fin 2011. Un **suivi analytique** particulier est proposé sur les paramètres (nitrates, pesticides) en relation avec les pratiques agricoles effectivement mises en place, sur l'eau des puits et sur les puits ou piézomètres existants à l'amont des forages. En cas d'évolution défavorable des analyses, le gel cultural serait appliqué. 30 hectares sont aujourd'hui en bio sur le PPR, une **activité de maraîchage** (sur 4 ha) est installée et une couveuse d'activités pour l'installation et la transmission vient d'être lancée avec un porteur de projet.

A quelques kilomètres, les servitudes prises sur le périmètre de protection rapprochée du captage de Labatut-Rivière (365 habitants) sont similaires et un comité de suivi est également réuni une fois/an pour évaluer l'impact des mesures et interdictions appliquées, et adapter éventuellement de nouvelles techniques.

AQUITAINE

FERME COMMUNALE CONVERTIE EN BIO

COMMUNE DE MENDIONDE (64) ● 824 HABITANTS

Le Domaine de Garro est propriété de la commune de Mendionde au Pays-Basque.

La commune a converti les 30 hectares du domaine en agriculture biologique pour y produire 25 hectares de fourrages et céréales pour les éleveurs locaux, ainsi que 5 hectares de maraîchage, dans le cadre d'une SCIC (Société Coopérative d'Intérêt Collectif) à destination notamment de la restauration hors domicile et de la vente directe.

La reconversion de ce domaine, qui était quasiment en monoculture de maïs depuis près de trente ans, a été possible grâce à l'**accompagnement technique** proposé par le Civam Bio Pays-Basque (B.L.E.) et au partenariat créé avec la Coopérative d'Utilisation de Matériel Agricole (CUMA) locale qui a pu permettre l'achat collectif de matériel spécifique (bineuse Houe Yetter, etc....).

Il n'y a donc plus d'épandage de pesticides ni d'azote chimique sur tout le Domaine.

Cette initiative a fait "boule de neige" car la commune se dirige aussi vers le "zéro pesticides" pour gérer ses voiries.

Dans un avenir proche, le Domaine de Garro va aussi intégrer une dynamique collective impulsée par un groupe d'éleveurs de la commune pour construire un **séchage en grange collectif** permettant entre autres le séchage de la luzerne et d'autres fourrages. Cette initiative vise à aider les agriculteurs (bios et conventionnels) à augmenter l'**autonomie fourragère et protéique** sur leur ferme.

Cette démarche va aussi favoriser les projets de conversion à l'agriculture biologique.

L'initiative de la ville de Mendionde est donc un véritable projet de territoire dont la conséquence positive porte aussi sur la diminution des pollutions diffuses dans les eaux communales.



CONTACTS

● **MAITE GOIENETXE**

Civam bio Euska Herri

maite.goienetxe@wanadoo.fr

● **JEAN-MICHEL HARGOUS**

Commune de Mendionde

hjm@neuf.fr

L'association Civam Bio Pays-Basque (B.L.E.), qui prône le développement d'une agriculture autonome, économe et bio, a réalisé une cartographie des sols agricoles sur 6000 hectares de Surface Agricole Utile (SAU). Ce travail a été possible grâce à la collaboration du géologue Yves HERODY et de l'agronome Dominique MASSENOT. Cette étude visait à mieux connaître l'histoire, la composition et le fonctionnement des sols pour construire des itinéraires techniques agronomiques adaptés qui optimisent et respectent le potentiel sol, et qui permettent d'éviter les risques de pollutions, notamment bactériologiques. Les **principaux enseignements** portent sur l'identification précise de la nature des sols : dominante limons, sensible à la battance, acidifié et riche en matières organiques stables. La recommandation se concentre ainsi sur la nécessité de maintenir une bonne structure du sol par un travail du sol adapté, sur un chaulage notamment au carbonate de calcium sous forme de sable grossier de carrière et sur une gestion organique qui permet le maintien d'une bonne activité microbienne du sol au service de la nutrition des plantes. A ce sujet, l'étude a souligné l'importance de garder la valeur fertilisante et structurante des fumiers de ferme en les bâ-

chant avec une bâche Top Tex qui laisse passer l'air mais pas l'eau et qui évite ainsi les pertes d'éléments observables lorsque le stockage du fumier se fait à l'extérieur (jus). Ce fumier qui a gardé toute sa valeur est ensuite optimisé par un compostage (1 à 3 retournes simultanées) et épandu 1 à 3 semaines après la retournes. Cet itinéraire technique permet de garder la valeur fertilisante et structurante des fumiers de ferme et d'éviter la perte des jus qui constituent une source de contaminations bactériologiques dans l'eau. **Ainsi, la solution trouvée est "gagnant-gagnant"**. En effet, l'agriculteur, en gardant la valeur fertilisante des fumiers, peut diminuer voire supprimer l'achat extérieur d'engrais et le bâchage des fumiers entraîne une prévention des pollutions bactériologiques dans l'eau.

CONTACT

● MAITE GOIENETXE

Civam bio Euska Herri
maite.goienetxe@wanadoo.fr

TÉMOIGNAGE D'AGRICULTRICE :

MARIE-PAULE HERNANDEZ, AGRICULTRICE BIO À HONTANX (40) SUR UNE ZONE VULNÉRABLE

Si autrefois, la ferme familiale de 50 hectares de Marie-Paule avait la physionomie des fermes landaises avec la pratique de la polyculture-élevage, elle a glissé, comme ses voisines d'ailleurs, vers la monoculture de maïs, souvent en irrigation. Un système que Marie-Paule a pratiqué avant de constater qu'il était sans issue. Elle s'est donc convertie à l'agriculture biologique en 2000, en diversifiant ses cultures, en intégrant des rotations et en transformant ses productions.

"Quand on est en agriculture conventionnelle, si on regarde autour de soi, son sol, ses haies, on se rend compte qu'on ne va pas dans le bon sens. Quand, après un épandage, les vers de terre gisent sur le sol, on peut ne pas voir, certes, mais ça interpelle. Pour ma part, je voyais que l'on arrivait au bout d'un système, qui demandait toujours plus de fertilisants, plus d'eau, et qui ne nous menait à rien. Mais souvent on a plus peur qu'envie de changer de système, le déclic surviendra suite à un conflit avec un opérateur économique. Je décide alors de me former à l'agriculture biologique et échange beaucoup avec les autres paysans bio prêts à partager leurs expériences, leur matériel, à me conseiller. Sur un aspect plus technique, au lieu d'avoir 50 hectares de monoculture maïs dont 45 ha irrigués, ma ferme compte désormais 20 hectares de cultures de printemps [soja, tournesol, maïs, sarrasin], qui sont irriguées, et autant de cultures d'hiver [colza et toutes sortes de céréales]. J'utilise moins d'eau, grâce à la rotation, j'ai une meilleure qualité de sol qui devient donc un meilleur réservoir pour l'eau et les fertilisants. Mes voisins sont restés dans le même système. Là où ils sont à 7-8 passages d'irrigation, moi j'en suis à la moitié. Outre l'aspect agronomique, la conversion en bio m'a permis d'améliorer la situation économique et sociale de la ferme en me lançant dans la transformation : de l'huile végétale alimentaire de colza et tournesol, de la farine, du pain, et du maraîchage grâce à une installation en parrainage. Aujourd'hui, dans les Landes, avec 50 hectares de monoculture de maïs, personne ne vit. Nous, nous allons bientôt être quatre à vivre de la ferme. Nous sommes ainsi passés d'un cercle infernal à un cercle vertueux. Avant c'était difficile, on faisait beaucoup d'heures, pour des résultats pas satisfaisants et pour entendre en plus que l'on était des pollueurs. Aujourd'hui, nous avons des retours valorisants avec les gens de la commune qui viennent nous acheter des produits.



POUR ALLER PLUS LOIN

www.eau-adour-garonne.fr

www.fnab.org

Mars 2014

Fédération Nationale
de l'Agriculture Biologique
40 rue de Malte 75011 Paris
01.43.38.38.69

Direction de la publication :
Julien Adda, FNAB

Suivi, conception et rédaction :
Mylène Dupas, Sylvain Roumeau,
FNAB, Réseau FNAB

Conception et création :
Agrobio 35 - Studio Graphique

Credits photos :
Commune de Mendionde, GABB32,
Erables 31, Bio d'Aquitaine, BLE,
Marie-paule Hernandez, GAB65



WWW.FNAB.ORG



Depuis 2010, 12 territoires sont engagés dans un programme national d'expérimentation animé par la FNAB, déclinant des actions de protection de l'eau par l'agriculture biologique. Un recueil d'expériences (à télécharger sur www.fnab.org) présente les leviers d'actions activés, notamment sur l'Aire d'alimentation de captage du Puits de la Prade Gardonne localisée en Dordogne, un des 12 territoires pilotes Eau & Bio. Une fiche expérience est également disponible sur la ville de La Couronne (16).



**MOTS CLÉS : DIALOGUE TERRITORIAL • STRUCTURATION DES DÉBOUCHÉS • BIODIVERSITÉ •
PROJET DE TERRITOIRE • BAIL RURAL ENVIRONNEMENTAL • ASSOLEMENT COLLECTIF BIO**

L'agriculture biologique est aujourd'hui reconnue comme un outil efficace et économe pour protéger la qualité de l'eau. Cette fiche rassemble des projets mis en œuvre sur des zones de captages ou des bassins versants pour réduire les pollutions agricoles et non agricoles par la bio en Artois-Picardie. Développées par des collectivités locales, des organismes de formation, des groupements d'agriculteurs, des scientifiques ou des opérateurs économiques, ces expériences actionnent des leviers innovants et peuvent intéresser les acteurs de l'eau qui veulent initier des projets sur leur territoire.

NORD PAS-DE-CALAIS

PROJET DE ZONE HORTICOLE ET MARAÎCHÈRE (BIO) SUR UNE ZONE DE CAPTAGE

LILLE MÉTROPOLE COMMUNAUTÉ URBAINE (59) • 1 193 244 HABITANTS

Lille-Métropole a lancé en 2013 un projet de zone horticole et maraîchère, et est en train d'**acquérir des terres** sur la zone d'alimentation des champs captant de la métropole, dans la commune de Wavrin, grâce au concours de la Société d'Aménagement Foncier et d'Établissement Rural (SAFER) qui a mis ces terres en réserve. A terme, une zone de 47,7 hectares accueillera des agriculteurs qui cultiveront la zone dans une démarche respectueuse de l'environnement, afin de garantir une meilleure qualité de l'eau au niveau des captages.

Pour mener à bien ce projet, la collectivité a lancé un **appel à candidature** afin que les agriculteurs motivés pour s'installer sur la zone se manifestent. 25 dossiers ont été reçus. En vue de sélectionner les dossiers les plus appropriés, Lille-Métropole s'est entourée de plusieurs acteurs de l'agriculture régionale et a mis en place un **Comité Technique** réunissant la Chambre d'Agriculture de région, la Fédération Régionale des Coopératives d'Utilisation de Matériel Agricole (FRCUMA) et le Groupement des Agriculteurs Biologiques du Nord-Pas-de-Calais (GABNOR). 7 candidats à l'installation ont été retenus à ce jour, et l'ensemble des partenaires les accompagnent au niveau individuel et collectif dans leur parcours d'installation. Cinq de ces sept porteurs de projet souhaitent s'installer en bio.

La zone verra le jour en 2015 et rassemblera des activités de maraîchage, d'horticulture, d'arboriculture et de production et transformation de petits fruits : cette diversité d'activités agricoles vise à faire vivre les agriculteurs de leur travail en évitant de les placer en concurrence directe avec leurs voisins.

La zone pourra aussi favoriser les échanges d'expériences et la collaboration entre les agriculteurs, et éventuellement répondre à une demande de relocalisation de l'alimentation par les habitants du territoire via le développement de circuits de proximité.

CONTACTS

● **ISABELLE CIEKANSKI**

LMCU

iciekanski@lillemetropole.fr

● **MATHILDE ROGER MEXME**

GABNOR

mathilde.roger-mexme@gabnor.org

OPÉRATION DE RECONQUÊTE DE LA QUALITÉ DE L'EAU (ORQUE) ^[1]

AIRON-SAINST-VAAST (62) ● 23 000 HABITANTS ALIMENTÉS EN EAU POTABLE ^[2]



Un contexte territorial complexe

La commune d'Airon-Saint-Vaast, située dans le Pas-de-Calais, est un territoire où l'agriculture est relativement diversifiée et intensive avec des systèmes de polyculture-élevage, grandes cultures et cultures légumières sous contrats industriels. Les captages de la commune sont gérés par le Service de Distribution d'Eau Potable (SDEP) de Berck-sur-Mer et alimentent 5 communes.

Depuis 1985, le **taux de nitrates des captages augmente jusqu'à flirter avec les normes de potabilité** et le service des Eaux de Berck-sur-Mer commence à lancer des études pour savoir comment y remédier. En 1994, le territoire est classé en zone vulnérable et devient pilote en 2001 du Groupe Régional d'Action contre la Pollution Phytosanitaire de l'Eau (GRAPPE). Les agriculteurs sont régulièrement sollicités, sensibilisés et le dialogue s'installe progressivement.

Une ORQUE est lancée en 2011 dans l'Aire d'Alimentation de Captages (AAC) d'Airon-Saint-Vaast, classée prioritaire au titre de la loi Grenelle dans un contexte où **la menace d'une fermeture administrative des captages** est réelle.

Les agriculteurs ont participé à plusieurs programmes d'amélioration des pratiques (lutte contre l'érosion et les pollutions diffuses). Les relations entre les agriculteurs et la collectivité gestionnaire de l'eau, le Service des Eaux de Berck-sur-mer, existent depuis longtemps ; méfiantes au départ, elles s'améliorent au fil du temps. Un seul producteur biologique est présent sur l'AAC.

Dans un tel contexte, l'agriculture biologique paraît difficilement envisageable comme solution pour protéger l'eau. Pourtant, le plan d'actions validé aujourd'hui comporte des actions dans tous les domaines nécessaires pour améliorer la qualité de l'eau avec un volet agricole complet et ambitieux, comprenant notamment une action tout à fait novatrice de projet collectif biologique.

Mobilisation réussie des parties prenantes

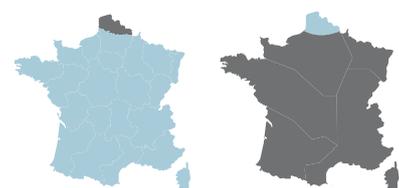
La collectivité a une motivation très claire pour reconquérir la qualité de son eau, sans a priori sur la façon d'y arriver. Convaincue des intérêts de l'agriculture biologique pour protéger l'eau et sur la faisabilité de ce mode de production, elle a fait le choix d'élargir la représentation des organismes de développement agricole, en introduisant le Groupement des Agriculteurs Biologiques du Nord-Pas-de-Calais (GABNOR) auprès de la Chambre d'Agriculture, partenaire historique de l'accompagnement des agriculteurs de la zone, et en incitant à un **réel partenariat** entre ces structures.

La mobilisation des agriculteurs a toujours été et demeure une priorité : en s'appuyant sur un agriculteur relais du territoire, en cherchant à comprendre les conditions, les besoins et les contraintes des agriculteurs pour changer. La participation des agriculteurs aux diagnostics d'exploitations proposés par la Chambre d'Agriculture et le GABNOR a été exceptionnelle. La Chambre a réalisé des diagnostics de pratiques et de risques au corps de ferme et à la parcelle chez plus de 90% des agriculteurs et le GABNOR des **diagnostics Performance et Protection de l'Eau** (évaluation des conséquences techniques, économiques et environnementales d'un passage en bio) chez plus de 30% des agriculteurs.

Les structures agricoles ont restitué les résultats des diagnostics agricoles aux parties prenantes et ont partagé avec eux les préoccupations des agriculteurs. Cela a contribué à amener les parties prenantes à chercher les solutions qui permettraient de lever les obstacles pour **engager les agriculteurs dans un changement** : une des conditions des agriculteurs étant la mise en œuvre du volet non agricole du plan d'actions [assainissement de certaines communes (Wailly Beaucamp et Campigneulles les Grandes) du champ captant qui dépendent d'une autre intercommunalité, étude d'impact d'une ancienne carrière ayant servi de décharge, engagement des communes dans la Charte de désherbage...] et un de leur besoin étant l'engagement réciproque du Service des Eaux.

[1] Equivalent d'une démarche aire d'alimentation de captage

[2] En période "normale" contre 80 000 en période estivale



RÉGION :
**NORD
PAS-DE-CALAIS
(62)**

AGENCE DE L'EAU :
ARTOIS-PICARDIE

▶ SUPERFICIE :

**2840 HA DONT 2136 HA DE SAU
ET 0.1% EN BIO**

▶ ÉCHELON TERRITORIAL :

**AIRE D'ALIMENTATION DE CAPTAGES
SUR 9 COMMUNES**

▶ PRODUCTIONS DOMINANTES :

**GRANDES CULTURES ● CULTURES
LÉGUMIÈRES**

▶ MASSE D'EAU :

EAU SOUTERRAINE

▶ FACTEURS DE DÉGRADATION DE L'EAU :

ÉROSION ● NITRATES ● PESTICIDES

▶ PROGRAMME EN COURS :

ORQUE

▶ CONTEXTE RÉGLEMENTAIRE :

CAPTAGE PRIORITAIRE GRENELLE

▶ AGRICULTEURS :

**45 EXPLOITATIONS, 1 EXPLOITATION
MARAÎCHÈRE EN BIO**

Un plan d'actions collectif et innovant

Les structures agricoles ont proposé un plan d'actions complet allant de la production intégrée à l'agriculture biologique. La proposition d'un **projet collectif biologique** (permettant aux agriculteurs de faire l'expérience de la bio en visant des changements individuels dans un changement collectif) a été accueillie favorablement par toutes les parties prenantes du comité de pilotage de l'opération. Sa présentation aux agriculteurs du territoire avant son adoption officielle dans le plan d'actions a permis de la voir acceptée et d'identifier une douzaine de volontaires prêts à relever le défi. Le travail se poursuit maintenant pour trouver les statuts juridiques les mieux adaptés, construire la rotation, acquérir la technique, choisir le matériel et organiser le travail.

Il est essentiel **d'entretenir le partenariat constructif** et la dynamique de changement des parties prenantes pour garantir la réussite du projet, c'est ce qui permet de les responsabiliser et de re-questionner régulièrement leurs besoins et leurs positions pour avancer. Les agriculteurs ne sont pas les seuls concernés par la nécessité de changement.



FOCUS : LA DÉMARCHE CO-CLIK'EAU

Co-Click'eau est un outil développé dans le cadre de l'action 21 du plan Ecophyto 2018. Cette démarche vise à la co-construction de scénarios avec les porteurs d'enjeux agricoles, institutionnels et citoyens, pour définir des objectifs à l'échelle des territoires et formaliser les connaissances agricoles locales sur les alternatives techniques. C'est également un outil de simulation en ligne pour la conception de scénarios d'évolution des systèmes de culture et l'évaluation de leurs effets environnementaux et socio-économiques. Elle permet d'élaborer des propositions d'actions concrètes avec des objectifs de résultats, en prenant en compte le contexte et les opportunités territoriales. Testé à Airon-St-Vaast, cet outil a participé à la construction du plan d'actions de l'ORQUE.

CONTACTS

● BERTRAND LELEU

Service des eaux de la ville de
Berck-sur-Mer
b.leleu@berck-sur-mer.com

● PASCALE NEMPONT

Chambre d'Agriculture de région
du Nord-Pas-de-Calais
pascal.nempont@agriculture-npdc.fr

● SARAH STAUB

GABNOR
sarah.staub@gabnor.org



UN AGENDA 21 POUR POSER LA QUESTION DU BIO

QUESNOY SUR DEÛLE (59) ● 7134 HABITANTS

A Quesnoy sur Deûle, la réalisation de l'Agenda 21 communal a permis de révéler à la collectivité les bénéfices que pourrait apporter l'agriculture biologique au territoire et sa capacité à répondre aux défis de l'agriculture de demain. Si les agriculteurs ont été associés à l'élaboration de l'Agenda 21, la question de l'agriculture biologique n'avait jamais été abordée avec les agriculteurs locaux. Le conseil municipal a alors décidé d'**exonérer de taxe foncière les propriétaires de terres non bâties** qui seraient cultivées en bio. Pour la commune, cette décision, avant tout symbolique, avait pour principal objectif de provoquer un dialogue sur la bio avec les agriculteurs. Le groupement des producteurs bio a donc proposé à la collectivité **une méthode d'animation innovante** pour entrer dans un dialogue constructif avec les agriculteurs. Afin d'instaurer un climat de confiance, la 1ère rencontre a été préparée, organisée et même **co-animée avec des agriculteurs** conventionnels du territoire. Cette rencontre a permis aux agriculteurs et à la collectivité de faire connaissance, d'échanger leurs points de vue sur les résultats issus de l'Agenda 21 et de travailler sur les représentations liées à l'agriculture biologique et aux changements de pratiques plus généralement. Sans chercher à convaincre à tout prix, l'instauration d'un dialogue serein permet d'identifier plus facilement les besoins, et de susciter la curiosité et l'envie. C'est ce qui a permis d'élaborer dès la première réunion des axes de travail partagés.

L'implication des agriculteurs a modifié l'échelle de cette réflexion qui est actuellement en cours au niveau du Groupement d'Etude et de Développement Agricole (GEDA) local, qui couvre le territoire de la métropole lilloise comportant environ 250 agriculteurs. Grâce à l'impulsion de la commune de Quesnoy sur Deûle, le Groupement des Agriculteurs Biologiques du Nord-Pas-de-Calais (GABNOR) et le GEDA collaboreront pour accompagner les agriculteurs du groupement souhaitant s'impliquer sur la thématique de l'agro-écologie. Ensemble, ils prévoient d'organiser en 2014 une journée de démonstration de pratiques agrobiologiques et de partage d'expériences entre agriculteurs conventionnels, biologiques et agriculteurs en réflexion sur l'évolution de leurs pratiques, ainsi qu'un **diagnostic de conversion collectif** auprès de producteurs de lait pour simuler l'impact que pourrait avoir une conversion sur une ferme de la métropole. La délibération symbolique d'exonération foncière prise par la commune de Quesnoy sur Deûle a donc été l'élément déclencheur d'un réel échange entre les acteurs agricoles du territoire en vue d'une dynamique de développement de l'agriculture biologique.

CONTACTS

● MAIRIE DE QUESNOY SUR DEULE

administrateur@ville-quesnoysurdeule.fr

● SIMON HALLEZ

GABNOR
simon.hallez@gabnor.org

DÉFINITION D'UNE STRATÉGIE PARTAGÉE SUR L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE

PARC NATUREL RÉGIONAL (PNR) DE L'AVESNOIS • SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE GESTION DES EAUX (SAGE) SAMBRE-AVESNOIS (59) • 130 000 HABITANTS

En 2010, le Parc a adopté dans sa charte (2010-2022) et a inscrit dans le Plan d'Aménagement et de Gestion Durable du SAGE Sambre Avesnois des **objectifs chiffrés et ambitieux de développement de l'agriculture biologique** : 30% de surface agricole utile du Parc en agriculture biologique, et 90% sur les périmètres de protection de captages à l'horizon 2022.

Un **comité de pilotage** "Agriculture Biologique en Avesnois" a été créé en 2011 sur initiative du Parc. Il rassemble des représentants du PNR, des acteurs agricoles du territoire [l'Association de Développement Agricole et Rural Thiérache-Hainaut (ADARTH), la Chambre d'Agriculture de région, la Direction régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt (DRAAF), le Groupement des Agriculteurs Biologiques du Nord Pas-de-Calais (GABNOR) et APROBIO, les Conseils régional et général et l'Agence de l'Eau Artois-Picardie (AEAP)] autour du développement de l'agriculture biologique. Il se réunit deux fois par an afin de valider les objectifs, de définir les orientations d'actions et d'échanger sur des thématiques ciblées.

Un **comité technique**, où sont représentés le PNR, le GABNOR, la Chambre d'Agriculture de région et l'ADARTH, se réunit également deux fois par an afin de préparer les propositions à soumettre au comité de pilotage. Des réunions techniques régulières autour de groupes thématiques sont organisées pour la mise en œuvre concrète des actions.

Ce comité de pilotage a abouti fin 2012 à la définition du programme d'actions partagé, en s'appuyant notamment sur la **grille d'analyse des territoires**^[1]. Celle-ci a permis de faire le diagnostic du potentiel de développement de la bio dans le territoire, première étape indispensable pour poser les bases d'un regard commun entre les parties prenantes du projet. Celles-ci émettent des propositions au travers de différents comités techniques et c'est le comité de pilotage qui a la responsabilité des décisions.

Les **axes de réflexion et d'action privilégiés** dans cette démarche concernent la filière bio dans son ensemble. En amont, il s'agit de favoriser l'installation d'agriculteurs biologiques en facilitant l'accès au foncier et en sensibilisant les acteurs à la nécessité de développer certaines productions absentes du territoire en bio (maraîchage, porc, volaille, céréales). Ce développement de la bio est d'autant plus recherché sur les zones à enjeu eau, auxquelles la direction du PNR est particulièrement sensibilisée. En aval, l'accent est mis sur la valorisation des produits bio sur le territoire, surtout concernant le lait et la viande bovine, ainsi que sur la structuration de débouchés pour les produits bio, grâce à la mise en place de circuits courts, l'introduction du bio dans la restauration collective et la sensibilisation des artisans et commerçants locaux à l'utilisation de produits bio et locaux dans leur activité (par exemple de la farine bio en boulangerie).

L'organisation de ce projet permet une coopération entre les différents organismes impliqués et contribue à créer une forte dynamique bio sur le territoire.



TÉMOIGNAGE D'ÉLU : PAUL RAOUL, PRÉSIDENT DU PNR DE L'AVESNOIS

"Convaincu du rôle essentiel de l'agriculture biologique dans la préservation de la ressource en eau et le maintien de notre agriculture bocagère, le Parc naturel régional de l'Avesnois s'est fixé des objectifs très ambitieux dans sa Charte : atteindre d'ici 2022 un taux de 30% de sa SAU en bio et même de 90% dans les périmètres de protection de captages. Face à ce défi, nous avons misé sur un partenariat fort et actif en définissant une stratégie partagée et un programme d'actions commun avec les acteurs concernés : le Groupement des agriculteurs bio du Nord Pas de Calais (GABNOR), la Chambre régionale d'agriculture, le syndicat des eaux et d'assainissement SIDEN-SIAN et sa Régie Noréade, les collectivités territoriales, les structures professionnelles, les associations agricoles et bien sûr le Parc. N'oublions pas aussi l'implication des acteurs économiques (laiterie, coopérative, ...) qui ont été les déclencheurs du développement de la bio dans l'Avesnois et qui restent nos interlocuteurs privilégiés. C'est cette dynamique partenariale qui fait de l'Avesnois le premier territoire bio de la région Nord Pas de Calais et qui permettra la réussite de notre projet".

CONTACTS

● MATTHIEU FRANQUIN

PNR de l'Avesnois
matthieu.franquin@parc-naturel-avesnois.com

● SARAH STAUB

GABNOR
sarah.staub@gabnor.org

[1] Pratiquer le dialogue territorial, c'est favoriser un dialogue constructif entre tous les acteurs concernés par un projet, confrontés à un problème ou un blocage, à la recherche d'un accord respectueux des besoins de chacun

MAINTIEN D'UNE ACTIVITÉ AGRICOLE SUR UN ESPACE NATUREL SENSIBLE (ENS)

COMMUNE DE MOUSTIER-EN-FAGNE (59) • 61 HABITANTS



CONTACTS

CHRISTOPHE HILDEBRAND

Conseil Général du Nord
christophe.hildebrand@cg59.fr

GREGORY DELASSUS

Ferme du beau pays
fermedubeaupays@orange.fr

ISELLA TACHEVIN

GAEC de Camberlin
isella.tachevin@orange.fr

Dans les années 2000, un producteur de lait propriétaire de 79 hectares de prairies et d'un quota laitier de 300 000 litres, localisé sur la commune de Moustier-en-Fagne dans le Nord (Avesnois), décide d'arrêter son activité et de vendre ses biens. Le bâti nécessitait d'importants travaux pour sa rénovation et, de ce fait, la Société d'Aménagement Foncier et d'Etablissement Rural (SAFER) Flandres Artois peinait à trouver un candidat pour reprendre l'exploitation agricole des terres.

L'exploitation se trouve au cœur d'**enjeux environnementaux majeurs**, étant située pour tout ou partie dans une zone Natura 2000 en tant que Zone de Protection Spéciale (ZPS) au titre de la Directive "Oiseaux", dans une Zone Importante pour la Conservation des oiseaux (ZICO) et dans le périmètre de trois Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF). Au regard de ces intérêts écologiques, **le service des Espaces naturels sensibles du Département** du Nord s'est porté acquéreur de ces terrains pour les préserver tout en maintenant une activité agricole compatible avec la politique ENS. Un dialogue s'est ainsi mis en place entre la SAFER, le

Président du Conseil Général et son service ENS, et la Chambre d'Agriculture.

Ces négociations ont abouti à une solution permettant le maintien d'une activité agricole sur les terres tout en respectant les contraintes environnementales et les objectifs des ENS. Ainsi, le Département du Nord est devenu propriétaire de ces prairies en 2010, dans le cadre de ses compétences sur les ENS, avec l'objectif d'**installer des agriculteurs** ayant des pratiques favorables à l'environnement, grâce à la mise en place de baux ruraux environnementaux.

En 2010, la SAFER a lancé un appel à candidatures comportant ces caractéristiques et le **Comité Technique a sélectionné deux candidats** à la reprise de cette exploitation. Le premier, Grégory Delassus, a signé un bail pour une exploitation de 52 ha, en tant qu'éleveur à viande bio, et s'est installé en 2012 avec son élevage de Highland Cattle, une race rustique. La seconde, Isella Tachevin s'est vue attribuer 24 ha ainsi que le quota laitier, pour les exploiter en complément de l'activité de son compagnon, lui-même agriculteur sur le secteur.

DIAGNOSTIC ÉCONOMIQUE ET AGRICOLE D'UN BASSIN DE PRODUCTION CÉRÉALIER

RÉGION NORD-PAS-DE-CALAIS (59-62) • 4 MILLIONS D'HABITANTS

Le diagnostic de bassin de production est une méthode qui vise à estimer la capacité des agriculteurs d'un territoire donné à évoluer vers l'agriculture biologique afin de répondre à la demande de leur collecteur en produits Bio. Cette méthode a par exemple été mise en œuvre avec le groupe CARRE, négociant en céréales, qui souhaitait relocaliser ses approvisionnements en céréales Bio. Le préalable à cette méthode est d'associer pleinement **l'opérateur économique** à la démarche puisqu'il s'agit de questionner ses fournisseurs (ou ses adhérents dans le cas d'une coopérative) sur leurs possibilités d'évoluer vers l'agriculture biologique.

Le groupe CARRE a choisi comme territoire d'étude une zone à enjeu eau dans laquelle figuraient deux captages Grenelle. L'entreprise a justifié cette décision par la nécessité de faire évoluer les pratiques agricoles dans un territoire fragile en matière de protection de la ressource en eau. Le choix de ce territoire a poussé l'Agence de l'Eau Artois-Picardie (AEAP) à soutenir l'action, convaincue que la protection de l'eau par l'agriculture biologique ne pouvait se faire sans l'implication des opéra-

teurs économiques présents sur la zone. L'entreprise a également invité **les technico-commerciaux** de la zone d'étude à prendre part à la démarche à travers diverses actions : formation à l'agriculture bio, réalisation des entretiens en binôme avec le salarié du Groupement des Agriculteurs Biologiques du Nord-Pas-de-Calais (GABNOR), participation aux travaux de restitution, invitation à des visites de fermes bio, etc. L'implication de l'entreprise en amont a été un réel atout pour faciliter les prises de contacts entre le GABNOR et les agriculteurs : le taux de participation des agriculteurs à l'étude a été supérieur à 70%. L'analyse des **entretiens réalisés auprès d'agriculteurs conventionnels** approvisionnant déjà l'entreprise en céréales a permis de dégager un plan d'actions avec les structures de développement tel que le Groupement d'Etude et de Développement Agricole (GEDA) local. Le diagnostic a également permis d'affiner la stratégie de l'entreprise sur le conseil en agriculture biologique à destination des agriculteurs. Enfin, cette étude a révélé aux opérateurs économiques que, malgré une demande clairement identifiée en

céréales bio, le processus de conversion s'inscrivait dans un pas de temps long : la demande d'un opérateur en céréales bio peut difficilement être satisfaite si l'ensemble de la rotation n'est pas valorisée par un pool d'entreprises bio.

Cette méthode peut donc répondre à une pluralité d'objectifs : accompagner l'émergence d'une stratégie bio au sein d'une entreprise, sensibiliser les salariés de l'entreprise à l'agriculture biologique, rencontrer une diversité d'agriculteurs conventionnels dont l'intérêt pour l'agriculture biologique n'est a priori pas avéré, identifier les freins et leviers au développement de la production bio dans un territoire donné et enfin co-construire un plan d'actions partagé et adapté aux préoccupations des acteurs économiques du monde agricole sur le territoire.

CONTACT

• SIMON HALLEZ

GABNOR
simon.hallez@gabnor.org

INSTALLATION D'UNE FERME MARAÎCHÈRE BIOLOGIQUE DANS UN PÉRIMÈTRE DE PROTECTION DE CAPTAGE (PPC)

AMIENS MÉTROPOLE (80) • 175 408 HABITANTS

La ferme maraîchère biologique des Franches Terres, située à Pont-de-Metz dans la Somme, est née en 2013 grâce à un partenariat entre Terre de liens (TDL) Picardie et Amiens Métropole.

Cultivées à l'origine en grandes cultures en "conventionnel", les terres sont situées en **zone rapprochée d'un captage d'eau potable**. Les parcelles sont également incluses dans le périmètre de création d'une zone d'activités économiques, et font l'objet d'une procédure d'expropriation entamée quelques années auparavant en lien avec la chambre d'agriculture de la Somme. Inconstructibles, ces parcelles auraient perdu leur vocation agricole pour devenir un parc boisé inclus dans la zone d'activités.

Les élus locaux ont engagé, en collaboration avec TDL Picardie, une réflexion sur le devenir de ces terres, qui a conduit à lancer **le projet d'installation d'une ferme maraîchère** biologique de 11 ha. L'idée avait d'autant plus de force que le projet était porté dès le départ par un candidat accompagné par l'association et Agriculture biologique en Picardie (ABP), et rejoint ensuite par un deuxième candidat, son futur associé.

Les élus d'Amiens métropole ont validé officiellement le projet en 2011 et missionné leur service de développement économique pour coordonner avec TDL Picardie la mise en œuvre du projet. A la demande de l'Agence régionale de santé (ARS), une expertise hydrogéologique a été réalisée, afin de vérifier la compatibilité du projet avec les règles de la Déclaration d'utilité publique (DUP) de périmètre de protection du captage. Au final, Amiens Métropole a acquis les terres pour les louer via des **baux ruraux environnementaux à clause "agriculture biologique"** aux deux maraîchers en GAEC. Ceux-ci ont également bénéficié d'aides régionales complémentaires pour leur installation. La production est aujourd'hui commercialisée en vente directe [2 Association pour le maintien d'une agriculture paysanne (AMAP) et vente à la ferme].



CONTACTS

● **HUGUES FOURNET**

Amiens Métropole
h.fournet@amiens-metropole.com

● **ALEXANDRE PLATERIER**

Terre de liens Picardie
a.platerier@terredeliens.org

● **DELPHINE BEUN**

Agriculture biologique en Picardie
d.beun@bio-picardie.com

POUR ALLER PLUS LOIN

www.eau-artois-picardie.fr
www.fnab.org

Mars 2014

Fédération Nationale de l'Agriculture Biologique
40 rue de Malte 75011 Paris
01.43.38.38.69

Direction de la publication :
Julien Adda, FNAB

Suivi, conception et rédaction :
Mylène Dupas, Sylvain Roumeau,
FNAB, Réseau FNAB

Conception et création :
Agrobio 35 - Studio Graphique

Crédits photos :
Chambre d'Agriculture de région
NPDC, GABNOR, PNR Avesnois,
Emmanuel Houeix, Grégory Delassus



Depuis 2010, 12 territoires sont engagés dans un programme d'expérimentation national animé par la FNAB, déclinant des actions de protection de l'eau par l'agriculture biologique. Un recueil d'expériences (à télécharger sur www.fnab.org) présente les leviers d'actions activés, notamment sur le **PNR de l'Avesnois**, un des 12 territoires pilotes Eau & Bio.





MOTS CLÉS : FONCIER ● DÉSHERBAGE ALTERNÉ ● STRUCTURATION DES DÉBOUCHÉS ● ZÉRO PHYTO ● DIALOGUE TERRITORIAL ● PROJET DE TERRITOIRE

L'agriculture biologique est aujourd'hui reconnue comme un outil efficace et économe pour protéger la qualité de l'eau. Cette fiche rassemble des projets mis en œuvre sur des zones de captages ou des bassins versants pour réduire les pollutions agricoles et non agricoles par la bio en Loire-Bretagne. Développées par des collectivités locales, des organismes de formation, des groupements d'agriculteurs, des scientifiques ou des opérateurs économiques, ces expériences actionnent des leviers innovants et peuvent intéresser les acteurs de l'eau qui veulent initier des projets sur leur territoire.

BRETAGNE

ACTIONS DE RECONQUÊTE DE LA QUALITÉ DE L'EAU LE BASSIN RENNAIS

Le **Syndicat Mixte de Production du Bassin Rennais** (SMPBR) regroupe 37 communes et produit l'eau pour les 400 000 habitants de son territoire, soit 45% des besoins en eau du département. **La qualité des eaux brutes** des 11 captages **s'est dégradée** depuis les années 1970 pour les principaux paramètres suivis (nitrates, pesticides, matières organiques).

Plusieurs actions de protection se sont succédées à partir de 1995 : mise en place des périmètres de protection de captages et lancement de politiques volontaristes de lutte contre les pollutions diffuses à l'échelle des aires d'alimentation de captages (via divers Contrats de Projet Etat Région, programmes Bretagne Eau Pure et autres programmes de bassin versant).

Depuis 2000, le SMPBR (auparavant, la Ville de Rennes) finance, anime et met en place des **actions de reconquête de la qualité de l'eau** sur plusieurs bassins versants producteurs d'eau, impactés notamment par la présence de nitrates, de pesticides et de phosphore. Les actions sont conduites dans le cadre de contrats de bassins versants signés entre le SMPBR, l'Agence de l'eau Loire-Bretagne (AELB) et les collectivités régionale et départementales. Deux captages ont récemment été classés prioritaires Grenelle (Drains du Coglais, Meu) et font à ce titre l'objet de mesures particulières sur le volet agricole.

Ne disposant que de peu de leviers pour faire évoluer efficacement les modes de

production agricole - les aides publiques pour la Bretagne dans le cadre de la Politique Agricole Commune s'élèvent à 600 millions d'euros annuels contre 14 millions d'euros prévus pour l'agriculture au titre de la protection des ressources en eau - le SMPBR décide alors d'agir différemment en investissant sur deux leviers d'action publique : la **maîtrise foncière** et la **valorisation économique des productions**, en partenariat étroit avec les élus locaux et la profession agricole.

1. Actions réalisées

● Foncier

ACQUISITION FONCIÈRE SUR LES DRAINS DU COGLAIS

Depuis les années 1990, un groupe d'une cinquantaine d'agriculteurs est mobilisé sur ce territoire, ressource historique de la ville de Rennes depuis la fin du 19^{ème} siècle et impacté par les nitrates. Un Programme de Maîtrise des Pollutions d'Origine Agricole a permis de faire baisser les taux de nitrates du captage de 68 mg/L en 1995 à un peu moins de 50 à partir de 2001. Pour aller plus loin, le SMPBR a alors décidé d'agir sur le foncier. Déjà propriétaire de 540 hectares sur l'ensemble des aires d'alimentation de captage (AAC) et de 150 hectares aménagés et boisés sur les captages souterrains des Drains du Coglais, le syndicat rennais a décidé de continuer sa politique d'acquisition foncière avec l'idée de **conserver la vocation agricole des terres** nouvellement acquises et d'**encourager les pratiques vertueuses**.

Deux grandes mesures ont ainsi été prises :

- **L'échange foncier** pour favoriser le regroupement parcellaire à proximité des sièges d'exploitation et in fine faire évoluer les systèmes de production. Un premier projet d'échange de près de 90 hectares est en cours de finalisation.
- **L'achat de foncier** pour favoriser les bonnes pratiques. Le SMPBR a passé une convention avec la société d'Aménagement Foncier et d'Etablissement Rural (SAFER) fin 2012 afin d'acquérir petit à petit du foncier (5 à 10 hectares par an) en fonction des opportunités qui se présenteront, et avec le soutien financier de l'AELB (à hauteur de 50%). Les parcelles acquises seront ensuite louées via un bail rural à clause environnementale (BRE) qui imposera un cahier des charges très strict (zéro pesticides, autonomie alimentaire, limitation de la fertilisation azotée...) contre un loyer peu élevé : 50 euros par hectare et par an.

INSTALLATION D'AGRICULTEURS BIOLOGIQUE SUR L'AAC DE LA PAVAIS

N'ayant pas de maîtrise sur le foncier agricole, la commune de Bruz, membre du SMPBR via le syndicat de distribution d'eau de Rennes Sud, a bénéficié d'une opportunité en 2009. Alors qu'un agriculteur partait à la retraite, la SAFER a préempté 23 hectares et a proposé les terres au Conseil général qui, dans le cadre de son **dispositif de portage foncier**, a lancé un appel à projet. La terre libérée a permis d'**installer cinq agriculteurs biologiques** (quatre projets) dont les productions sont complémentaires : maraîchage diversifié, légumes de plein champs, verger et petits fruits, pépiniéristes. Une partie des terres se trouve sur l'AAC de la Pavais, l'une des 11 ressources du SMPBR.

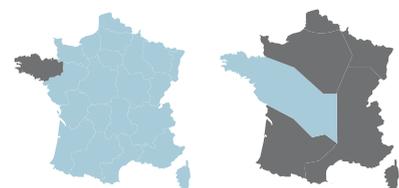
● Accompagnement des changements de pratiques agricoles / Dispositifs d'aides

Progressivement, et ce depuis 1996, l'ensemble des AAC du bassin rennais est couvert par un programme volontaire de protection des ressources, comprenant des actions agricoles définies par des comités professionnels agricoles locaux. Ces **actions contribuent à faire évoluer les pratiques sur les bassins versants** et peuvent être **collectives** (démonstrations de matériels de désherbage mécanique, portes ouvertes d'exploitations sur l'autonomie des systèmes de production, visites de parcelles de démonstrations, formations sur le fonctionnement des sols) ou **individuelles** (formation au désherbage alterné, diagnostics d'évolution progressive de système de production, conseils de fertilisation).

Cet accompagnement est renforcé par des aides à l'expérimentation du **désherbage mécanique**, à l'investissement dans des matériels alternatifs et à la reconstruction du bocage. Le syndicat, avec la profession agricole, a construit des **mesures agri-environnementales territorialisées** (MAEt) pour répondre aux enjeux de chaque captage (la réduction de l'usage des pesticides et de l'azote, la gestion des zones humides, l'entretien du bocage) et en complément des mesures nationales sur le bio (conversion et maintien sans surévaluation du montant) et les systèmes fourragers économes en intrants (SFEI). Ces MAEt font l'objet d'une promotion importante : une centaine de contrats ont été signés sur le bassin versant du Haut Couesnon.

Sur le bassin rennais, malgré les efforts entrepris en matière de lutte contre les pollutions diffuses, les concentrations restent importantes, ce qui a poussé la Ville de Rennes, et aujourd'hui le SMPBR, à **encourager financièrement la pratique du désherbage mécanique**. Dans la limite de la réglementation européenne, cette aide est apportée en complément de celles du FEADER (Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural) accordées aux Entreprises de Travaux Agricoles (ETA), aux Coopératives d'Utilisation du Matériel Agricole (CUMA) et aux agriculteurs investissant dans du matériel de désherbage mécanique, tel que les houes rotatives ou les bineuses.

Depuis 2010, un groupe de 6 agriculteurs (dont 2 bio) de Landujan et St Pern sur la Haute Rance se mobilise sur la question de la préservation de la ressource. Il a acquis une bineuse pour désherber une centaine d'hectares. Depuis, un autre membre du groupe est passé en bio.



RÉGION :
BRETAGNE
(35)

AGENCE DE L'EAU :
ARTOIS-PICARDIE

▶ SUPERFICIE :

150 000 HA DONT 120 000 HA DE SAU ET 3% EN BIO

▶ ÉCHELON TERRITORIAL :

SYNDICAT MIXTE DE PRODUCTION DU BASSIN RENNAIS (SMPBR) ●
37 COMMUNES

▶ PRODUCTION DOMINANTE :

ÉLEVAGE

▶ MASSE D'EAU :

EAUX SOUTERRAINES ●
EAUX SUPERFICIELLES

▶ FACTEURS DE DÉGRADATION DE L'EAU :

MATIÈRES ORGANIQUES ● NITRATES
● PESTICIDES

▶ PROGRAMMES EN COURS :

CONTRATS TERRITORIAUX DE BASSINS VERSANTS (2014-2018)

▶ CONTEXTE RÉGLEMENTAIRE :

2 CAPTAGES PRIORITAIRES ET GRENELLE

▶ AGRICULTEURS :

2 200 EXPLOITATIONS,
113 EXPLOITATIONS EN BIO





**FOCUS :
ACCOMPAGNEMENT DU
DÉSHERBAGE ALTERNÉ SUR
LE BASSIN RENNAIS ET EN
ILLE ET VILAINE**

Créé par le réseau des agriculteurs biologiques en Bretagne (FRAB, GAB et Agrobio) pour les producteurs conventionnels situés sur des bassins versants, Opti'maïs est un outil d'aide à la décision pour le désherbage alterné^[1]. Lauréat des Trophées de l'eau 2011 de l'AELB, il vise à intégrer les techniques du désherbage mécanique dans les stratégies classiques de désherbage et in fine à limiter le recours aux pesticides sans impacter le rendement de la culture.

Les syndicats de Bassins versants permettent aux producteurs de tester la technique sur leurs parcelles, sur une surface limitée, par le financement d'une partie du coût du matériel et par la prise en charge totale du conseil technique. À ce jour, plus de 400 agriculteurs et animateurs de bassins versants de la région Bretagne ont été ou sont encore accompagnés par Agrobio 35. 26 % des producteurs ont supprimé totalement le recours aux pesticides. Cette expérience permet de former les agriculteurs aux techniques alternatives, de limiter l'utilisation de produits (et donc de limiter les risques de contamination) et multiplie la présence de matériel de désherbage mécanique sur le terrain pour le plus grand intérêt de la qualité de l'eau.

De même, l'InterCUMA du Coglais a bénéficié d'une aide à l'achat d'une bineuse autoguidée, possédant des capteurs et une caméra, capable de biner le maïs à différents stade de maturité : en 2010, près de 120 hectares ont ainsi été binés.

Les agriculteurs biologiques ne sont pas les seuls utilisateurs : certains agriculteurs conventionnels utilisent la bineuse en alternance avec un passage d'herbicide, ce qui permet une diminution de 50 % des produits utilisés.

Le nombre d'Equivalent Temps Plein (ETP) spécifiquement dédiés aux actions agricoles sur l'ensemble des aires de captages est de l'ordre de 4 (actions agricoles, préservation et reconstruction du bocage), ce qui représente une enveloppe annuelle de l'ordre de 800 000€.

● **Structuration des débouchés**

MARCHÉ PUBLIC EXPÉRIMENTAL DE LA RESTAURATION COLLECTIVE DE LA VILLE DE RENNES

À la suite du Grenelle de l'environnement et de la circulaire du 2 mai 2008 sur l'exemplarité de l'Etat, les services du SMPBR ont intégré le groupe de travail sur l'achat bio local du Réseau Grand Ouest des Collectivités Locales (RGO). Fort de ces réflexions, le service de la Commande Publique de Rennes Métropole a proposé un modèle de marché public permettant d'**acheter directement auprès d'agriculteurs situés sur les AAC** de la collectivité acheteuse.

Un marché public expérimental est en préparation à la Ville de Rennes en partenariat avec Agrobio 35 afin de tester la faisabilité juridique et technique d'approvisionnement par des producteurs ou groupements de producteurs.

Le principe de ce marché est de **commander des "denrées dont les modes de production participent à la protection des ressources en eau de la collectivité"** (dont les produits bio). Le projet comporte plusieurs volets :

- un travail avec les filières réalisé en 2012 pour identifier des exploitations en capacité de fournir 9 500 repas/j (produits laitiers, porc, pain, pommes et jus de pommes),
- une étude globale de l'organisation de cette restauration collective scolaire réalisée en 2012 afin de la rendre compatible avec celle des filières de production locale et de trouver les leviers permettant d'augmenter les capacités financières d'achat,
- enfin, un travail est actuellement en cours avec les différents réseaux (Agrobio 35, Chambre d'agriculture 35) pour définir le marché public et les critères de sélection des fournisseurs potentiels, ainsi que les exigences de progrès environnemental. Ce travail est basé sur la méthode d'évaluation des pratiques agricoles IDEA (Indicateurs de Durabilité des Exploitations Agricoles) du ministère de l'agriculture.

SENSIBILISATION ET ACCOMPAGNEMENT DES RESTAURATIONS COLLECTIVES DU BASSIN RENNAIS DANS LEUR ACTE D'ACHAT

En 2011, un travail a été initié avec Rennes Métropole pour rassembler, au cours de 6 journées thématiques, les élus, gestionnaires et cuisiniers des 48 communes du Bassin Rennais, afin de **les sensibiliser à l'importance de l'achat auprès de filières de production locales bio** pour la qualité de l'eau et le développement économique local. Ce travail se poursuit par l'accompagnement individuel et collectif des communes.

MARQUE DE TERRITOIRE "EAU EN SAVEURS®"

Afin de faire la promotion auprès du grand public des produits alimentaires locaux et respectueux de la qualité de l'eau, une marque de territoire "Eau en Saveurs®" a été créée et déposée à l'INPI (Institut National de la Protection Industrielle). Cette marque est destinée à valoriser les produits des fournisseurs des AAC sélectionnés à partir de la même démarche que celle utilisée pour la restauration collective (engagement de progrès environnemental à partir de la méthode IDEA). Cette marque pourrait être applicable à tous les territoires.

● **Actions non agricoles**

CHARTRE "JARDINER AU NATUREL, ÇA COULE DE SOURCE® !"

Créée en 2005 en partenariat avec Rennes Métropole et la Maison de la Consommation et de l'Environnement, cette charte a pour objet, dans le cadre d'une relation gagnant – gagnant avec les jardineries, **de réduire les ventes de pesticides et d'engrais chimiques au profit d'articles "alternatifs"**. Les collectivités s'engagent à former les vendeurs et à faire la promotion des enseignes. Le suivi annuel des chiffres d'affaires montre que les résultats vont clairement dans le sens souhaité. La charte s'applique désormais, et depuis 2010, à de nombreux bassins versants bretons sous l'égide de la Région Bretagne et ce sont aujourd'hui plus de 230 jardineries engagées. Plusieurs prix ont été obtenus pour ce projet (Prix Territoria 2008, Prix des Eco-Maires 2005).

[1] www.desherbagealterne.com

CHARTRE D'ENTRETIEN DES ESPACES PUBLICS DES COMMUNES

Cette chartre, définie dans le cadre de la Cellule d'Orientation Régionale pour la Protection des Eaux contre les Pesticides (CORPEP), a pour objet de **réduire l'utilisation des produits phytosanitaires par les communes**. Sur les aires de captages du Bassin Rennais, les consommations de produits suivies annuellement ont diminué globalement de 80% depuis 2000. Une dizaine de communes ont été distinguées par la Région Bretagne dans le cadre du prix "zéro phyto". A noter que **les communes du Bassin Rennais**, consommatrices de l'eau, **sont engagées dans cette même démarche**. La Ville de Rennes, par ailleurs exemplaire pour sa gestion différenciée des espaces verts, n'utilise désormais plus aucun produit, y compris dans les cimetières.

BOISEMENT DES PÉRIMÈTRES DE PROTECTION RAPPROCHÉE (PPR) EN PARTENARIAT AVEC L'OFFICE NATIONAL DES FORÊTS (ONF)

Les 540 hectares que le SMPBR possède (dont 200 hectares de plans d'eau) dans les périmètres de protection sont en grande partie soumis au régime forestier. Dans ce cadre, l'ONF a établi un plan de gestion sur une période de 15 ans à partir de 2007. Environ 150 hectares ont été boisés afin **d'augmenter les capacités naturelles d'épuration du terrain** et une partie sera prochainement remise à disposition d'exploitants agricoles sur la base de BRE établis et validés par un cabinet notarial.

La richesse patrimoniale des terrains, notamment certains habitats et espèces d'intérêt, fait l'objet d'inventaires en prestations et en partenariat avec l'association Bretagne Vivante, en particulier sur une zone qui pourrait intégrer un site Natura 2000 à proximité.

ECONOMIES D'EAU

Le SMPBR s'investit également dans les économies d'eau. Les importants travaux d'investissement réalisés entre 2011 et 2013 (renouvellement d'un aqueduc sur 25 Km, reconstruction d'une usine et rénovation d'une autre) ont permis de réduire de façon drastique les pertes liées au traitement et au transport : 1,6 millions de m³ ont ainsi pu être économisés, donc non prélevés dans le milieu naturel, en 2013. Par ailleurs, le syndicat anime depuis 2005 un programme d'économie d'eau sur la Ville de Rennes à **destination des services municipaux, des gros consommateurs et des usagers domestiques**, qui est aujourd'hui étendu à d'autres communes du territoire. Ce programme a permis de stabiliser la consommation totale d'eau de la ville, malgré l'augmentation de la population.

SOCIÉTÉ PUBLIQUE LOCALE (SPL)

Dans un contexte d'économie d'eau qui modifie sensiblement le modèle économique du service de l'eau potable, les élus ont fait le choix en 2013 de créer une SPL, nouveau statut permis par la loi de mai 2010. Exploité depuis sa création en 1882 par Véolia Eau, le service de production d'eau potable du bassin rennais et de distribution d'eau sur la Ville de Rennes sera donc à partir du printemps 2015 délégué à cette société à actionnariat exclusivement public (SMPBR à 51%, Ville de Rennes à 49%). Le travail d'organisation de cette nouvelle société (transfert du personnel de Véolia Eau, organisation du système d'information, etc.) est en cours afin que la continuité du service public soit assurée au terme du contrat avec le délégataire.



TÉMOIGNAGE D'ÉLU : MARC HERVÉ, PRÉSIDENT DU SMPBR

"Le Syndicat de production d'eau potable du Bassin Rennais (SMPBR) qui alimente quotidiennement en eau potable plus de 400 000 habitants, est attentif à concilier production d'eau potable et maintien d'une activité agricole sur ses captages. En effet, trop souvent les intérêts des uns et des autres sont présentés comme contradictoires. C'est tout l'enjeu d'une réponse politique adaptée que d'arriver à un compromis permettant de conjuguer réalité socio-économique et préservation de l'environnement. L'agriculture biologique est sans conteste l'un des chemins les plus efficaces en la matière".

2. Gouvernance et partenaires

MONDE AGRICOLE	COLLECTIVITÉS	EXPERTS ET ORGANISMES PUBLICS	POPULATION ET ASSOCIATIONS
<ul style="list-style-type: none">▶ Représentants des agriculteurs : Chambres d'agriculture, Agrobio35, GAB22,▶ CEDAPA (Centre d'Etude pour un Développement Agricole Plus Autonome),▶ ADAGE 35 (Agriculture Durable par l'Autonomie, la Gestion et l'Environnement)	<ul style="list-style-type: none">▶ SMPBR▶ Rennes Métropole▶ Ville de Rennes▶ Communautés de communes des AAC▶ SMPBC (Bassin du Couesnon)	<ul style="list-style-type: none">▶ Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM 35)▶ SAFER Bretagne▶ Notaires▶ Agrocampus Ouest▶ Université de Rennes 1	<ul style="list-style-type: none">▶ Eau et Rivières de Bretagne▶ Maison de la Consommation et de l'Environnement▶ Fédérations de Pêche▶ La Passiflore▶ Les Colocaterre▶ Habitants

Un **comité de coordination** regroupe dans chaque bassin versant les maîtres d'ouvrages (communautés de communes, syndicats de bassin versant, communes, syndicat de production d'eau) des programmes (programmes agricoles, reconstruction du bocage, restauration des cours d'eau, assainissement, etc.) concourant à l'atteinte des objectifs de la directive cadre sur l'eau (DCE).

La **coordination des programmes** est assurée par le SMPBR (4 ETP dont 1 ETP dédié à la gestion des PPR).

DU CONFLIT INTER-
TERRITORIAL À LA SOLIDARITÉ
PRODUCTEUR-BUVEUR
INSCRITE AUTOUR D'UN PROJET
AGRICOLE DE TERRITOIRE
LE BASSIN VERSANT DE LA
HAUTE RANCE

Le SMPBR puise depuis longtemps son eau chez ses "voisins". Le bassin versant (BV) de la Haute Rance, composé de 37 communes, 5 communautés de communes et 3 "Pays" et situé à 40km de Rennes, est un de ces territoires "producteurs". Ce BV fournit **40% de la ressource en eau**. L'agriculture et l'agro-alimentaire y tiennent une grande place, mais c'est aussi un territoire résidentiel pour beaucoup de personnes travaillant sur Rennes. En 2013, dans la perspective du **renouvellement du contrat de bassin versant** de la Haute-Rance (2014-2018), deux choix se présentent alors au SMPBR : s'appuyer sur le règlementaire (DCE) et la coercition ou **essayer de "faire adhérer" les parties prenantes aux enjeux de protection de la qualité de l'eau**. C'est le deuxième choix qui est retenu. Le SMPBR décide alors de mettre en place une démarche d'évaluation et de réflexion sur l'avenir du BV visant à : donner du sens aux programmes d'action ; lier environnement et économie, être en phase avec les réalités socio-économiques du territoire, tendre vers une démarche intégrée et mettre en cohérence les différentes politiques publiques.

Afin d'assurer une concertation à l'échelle du territoire et de mobiliser les différents partenaires locaux sur la construction d'un véritable projet de territoire, le SMPBR a fait appel à l'Association de Formation et d'Information Pour le développement d'initiatives rurales (AFIP) de la région Bretagne. **La méthode de construction du projet de territoire s'est basée sur le dialogue territorial^[2]** : constitution d'un comité de pilotage composé des élus des Communautés de Communes, du Comité Professionnel Agricole, du SAGE, du lycée agricole de Caulnes, de personnes qualifiées du territoire et du SMPBR, animation indépendante réalisée par les associations AFIP et ADAGE 35, **entretiens individuels d'acteurs locaux [37]**, **conférences d'experts** nationaux (un économiste, un sociologue et deux agronomes ; 60 à 130 participants/conférence), 4 réunions de travail d'un **groupe multi-acteurs** composé d'élus locaux, d'agriculteurs et d'habitants (25 à 40 participants).

A ce jour un **projet agricole de territoire innovant^[3]** ayant pour objet de reconquérir et protéger la qualité des eaux et des milieux aquatiques issu de cette démarche est en cours de finalisation.

Pour le projet de territoire du bassin versant de la Haute Rance (voir ci-contre), une gouvernance spécifique est en cours de définition, avec un comité de pilotage rassemblant les 5 communautés de communes, le Comité Professionnel Agricole, les deux Chambres d'agriculture 35 et 22 et le SMPBR, un comité consultatif composé d'associations, d'habitants, d'élus locaux et d'agriculteurs, ainsi qu'un Comité Professionnel Agricole.

3. Résultats

- Nombre d'agriculteurs biologiques en 2013 : 133
- 2,4% de la SAU bio en 2013
- SAU totale en 2013 : 150 000 ha et SAU en agriculture biologique : 3 600 ha
- % produits biologiques en restauration collective : 8 % pour la Ville de Rennes
- Nombre de communes/communes totales engagées dans démarche o phyto : sur 92 communes, 80 communes engagées dans une démarche o phyto, 19 communes zéro phyto

4. Perspectives

Dans le cadre de la réforme territoriale en cours, le Bassin Rennais souhaite poursuivre son action en faveur de la gestion de l'eau en intégrant cette thématique dans l'ensemble des politiques publiques portées sur le territoire.

La sensibilisation des citoyens et consommateurs à une alimentation durable en partenariat notamment avec les associations, et à l'aide d'outils en cours de développement (marque de territoire Eau en Saveurs[®]), sera le fil conducteur des prochains programmes afin de faire évoluer les modes de production agricole vers une plus grande prise en compte de l'enjeu de la qualité de l'eau, et en particulier d'augmenter la proportion de l'agriculture biologique sur les aires de captages du Bassin Rennais.

CONTACTS

● MAGALI GRAND

SMPBR
Ingénieur protection ressources eau
mgrand@smpbr.fr

● DANIEL HELLE

SMPBR
Ingénieur protection ressources eau
dhelle@smpbr.fr



[2] Pratiquer le dialogue territorial, c'est favoriser un dialogue constructif entre tous les acteurs concernés par un projet, confrontés à un problème ou un blocage, à la recherche d'un accord respectueux des besoins de chacun.

[3] 4 grandes orientations : 1-Tendre vers une plus grande autonomie du territoire (autonomie protéique des exploitations, énergétique, décisionnelle) : Autonomie protéique des exploitations agricoles ; Economie d'énergie ; Production d'énergie renouvelable : bois énergie, Economie d'intrants (phytosanitaires, engrais) ; Etc. 2-Augmenter la valeur ajoutée et l'emploi : Diversification des productions : nouvelles filières blé noir, lin, chanvre, bois d'œuvre ; Valorisation économique des productions via les filières longues et courtes : système alimentaire local, bois bocage. 3-Maximiser le fonctionnement des écosystèmes et optimiser le fonctionnement des exploitations : Agronomie, techniques de conservation des sols, agroforesterie ; Préservation et protection du bocage, des zones humides, des cours d'eau ; Echanges parcelaires, d'assolement, d'effluents ; Transmission des exploitations. 4-Anticiper et échanger : Culture de l'innovation : conférences, voyages d'études, veille technique scientifique économique juridique, visites portes ouvertes et démonstrations, groupes d'échanges ; Soutien aux porteurs de projet : accompagnement technique, soutien financier à la prise de risque, appels à projets ; Diffusion de pratiques innovantes : portes ouvertes et démonstrations, groupes d'échanges, communication.

ACQUISITION FONCIÈRE DANS DES PÉRIMÈTRES DE PROTECTION DE CAPTAGES

COMMUNE DE SAINT-YVI (29) ● 2 813 HABITANTS

Au début des années 90, le captage de Stang Linguennec, situé dans la commune de Saint-Yvi, dans le Finistère, dépassait régulièrement le taux réglementaire de nitrates de 50 mg/l. Devant ce constat et soucieuse de préserver la ressource, la commune a entamé des démarches pour **réhabiliter ce captage** et en explorer un nouveau à Trévinec, tout en mettant en place des périmètres de protection des captages (environ 35 hectares pour chaque captage).

En 1995, Saint-Yvi met en œuvre le captage de Trévinec, et **achète du foncier dans son périmètre immédiat**. La commune en boise une partie, laisse une partie des surfaces en herbe et **permet à un agriculteur bio de cultiver le reste des terres acquises**. A Stang Linguennec, la commune acquiert également du foncier,

qu'elle boise et laisse en herbe. L'Etat met en place des restrictions réglementaires sur certaines pratiques agricoles et, depuis 2010, la commune a instauré un suivi agronomique des cultures situées sur le périmètre de protection du captage. Parallèlement, un contrôle est effectué chez tous les particuliers en assainissement non collectif.

Entre 1995 et 2008, la commune a constaté une **baisse rapide des teneurs en nitrates**, déjà faibles, à Trévinec (de 27 mg/L à environ 10 mg/L), ainsi qu'une baisse initiale puis une stabilité à Stang Linguennec (de 58 mg/L à moins de 40 mg/L). Au final, Saint-Yvi distribue une eau qualitativement très satisfaisante et à un prix durablement moins cher que la moyenne départementale.



CONTACT

● GUY PAGNARD

Commune de Saint-Yvi
www.st-yvi.com
rubrique "contactez-nous"

UN ÉLEVAGE CAPRIN POUR PROTÉGER L'EAU

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PAIMPOL-GOËLO (22) ● 19 687 HABITANTS



En octobre 2011, la Communauté de Communes de Paimpol-Goëlo a acheté 10,32 hectares autour des forages d'eau de Pont-Cariou sur la commune de Lanleff. En 2013, la Communauté de communes a aidé l'installation d'une jeune agricultrice sur une partie du périmètre de protection du captage d'eau. Cette installation permettra l'entretien d'environ 6 hectares de pâtures sans produits phytosanitaires ni fertilisants organiques ou minéraux. Ce projet d'élevage caprin et de transformation de fromage permet à la collectivité de faire coup double : **créer une nouvelle exploitation agricole et protéger la qualité de l'eau** distribuée aux habitants.

CONTACT

● ADELIN LE CORNET

CDC Paimpol-Goëlo
adeline.lecornet@paimpol-goelo.com

UN VERGER BIO POUR PROTÉGER L'EAU

SAINT-AVÉ (56) ● 10 559 HABITANTS

Le territoire des communes de Saint-Avé et de Meucon est alimenté par deux sites de production d'eau potable. En 2005, un arrêté préfectoral établit trois **périmètres de protection de ces captages d'eau** souterraine (492 hectares) : périmètre immédiat ; périmètre rapproché, zone complémentaire ; périmètre rapproché, zone sensible. Les périmètres sont en grande partie boisés, mais le Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable (SIAEP) reste soucieux de préserver une activité agricole : le SIAEP est lié par une convention avec la Société d'Aménagement Foncier et d'Etablissement Rural (SAFER) depuis 2002. Cette convention, renouvelée en 2007, a permis au syndicat de procéder à des **échanges parcellaires** avec les agriculteurs exploitant des terres sur un des périmètres et d'acquérir un verger de 4,3 hectares (3 ha de pommes à cidre et 1,3 ha de prairie) en zone complémentaire, en 2009. Un couple d'agriculteurs bio s'est installé sur le verger en 2012. Ils ont signé un **bail rural environnemental** de 9 ans qui notifie le respect du cahier des charges AB comme condition d'exploitation. Le prix du fermage est fixe les trois premières années (600€ par an), puis ensuite assorti d'une part proportionnelle au prix de vente de la production.



CONTACT

● EDITH GHIDOTTI

Mairie de Saint-Avé
edith.ghidotti@saint-ave.fr

LE PRÉ-DIAGNOSTIC EN RESTAURATION COLLECTIVE : STIMULER L'ACHAT DE PRODUITS BIO LOCAUX SUR LES BASSINS VERSANTS, PARTENARIAT MAISON DE LA BIO 29, AGENCE DE L'EAU LOIRE-BRETAGNE, CONSEIL GÉNÉRAL 29

DÉPARTEMENT DU FINISTÈRE (29) ● 900 000 HABITANTS

Le pré-diagnostic en restauration collective permet d'**évaluer globalement la faisabilité d'une introduction de produits bio locaux** dans les menus et les actions à mettre en place pour réussir le projet de manière pérenne. Le pré-diagnostic consiste en une visite du restaurant et un entretien approfondi sur une demi-journée : idéalement avec le chef de cuisine, le responsable des achats, le gestionnaire et l' élu. Une conseillère de la Maison de la Bio 29 aborde alors toutes les caractéristiques du restaurant : organisation générale du service, budget, composition des repas, les approvisionnements, les démarches sur la bio, la formation du personnel et les démarches pédagogiques.

A partir de cela, il est établi un calendrier de préconisation d'actions à mettre en œuvre, ce qui constituera la 2e étape, celle de l'accompagnement personnalisé. Lancée en janvier 2013 dans le Finistère, cette initiative a rencontré un vif succès. A ce jour, près de 40 mairies ou structures de restauration collective ont bénéficié du pré-diagnostic.

CONTACT

● EMMANUELLE GAUTHIER

FRAB Bretagne
e.gauthier@agrobio-bretagne.org

OPTI FERTI LÉGUMES : UN PILOTAGE FIN DE LA FERTILISATION DES SYSTÈMES DIVERSIFIÉS

BRETAGNE ● PAYS DE LA LOIRE

La production de légumes diversifiés engendre une problématique des techniques de fertilisation importante. Avec en moyenne une trentaine de légumes et 200 séries sur l'année, l'ajustement des apports d'éléments fertilisants aux besoins est difficile. Des fuites d'azote ponctuelles peuvent alors se produire. Les outils d'approche de la fertilisation sont rares, voire inexistants, pour ce type d'exploitations.

Grâce au soutien de l'Agence de l'eau, la Fédération Régionale des Agriculteurs Biologiques (FRAB) Bretagne et la Coordination AgroBiologique (CAB) des Pays de La Loire ont mis en place en 2013 un logiciel permettant **une approche globale de l'optimisation de la fertilisation en systèmes maraîchers**.

L'utilisation de ce logiciel se veut didactique. Il permet de mieux visualiser les valeurs fertilisantes des effluents achetés et leurs dynamiques de minéralisation dans les sols (prise en compte des arrières-effets).

Ce programme a également été conçu pour remplir la fonction de plan prévisionnel de fumure, obligatoire sur les exploitations agricoles.

Enfin, un module permettant d'enregistrer l'ensemble des opérations culturales de chaque série de légumes sera intégré à ce logiciel, en 2014. Il permettra de répondre aux exigences d'enregistrement des interventions phytosanitaires induites par le plan Éco-phyto et de permettre une traçabilité des interventions par série de légumes récoltés.



CONTACT

● EMMANUELLE GAUTHIER

FRAB Bretagne
e.gauthier@agrobio-bretagne.org

LES PRODUCTEURS BIO DU BASSIN VERSANT DE RIBOU-VERDON S'ENGAGENT POUR LA QUALITÉ DE L'EAU ET LA DYNAMIQUE LOCALE TERRITORIALE

BASSIN VERSANT ALIMENTANT LE COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU CHOLETAIS (49) ● 80 416 HABITANTS

Les premières mesures mises en place par la Communauté d'Agglomération du Choletais (CAC) pour la reconquête de la qualité de l'eau sur le bassin versant du captage de Ribou-Verdon datent des années 90, et, depuis les années 2000, des programmes d'actions sont mis en place.

Dans le dernier programme d'action, en 2012, la CAC, sur conseil de la profession bio, a ajouté à l'ensemble des **actions "techniques"** (journées techniques, MAEt, diagnostics...) un **aspect "filière"** afin de développer la bio sur le territoire par diverses entrées. Dans ce cadre, le Groupement des Agriculteurs Biologiques et Biodynamistes du Maine-et-Loire (GABBAnjou) a accompagné les rencontres des producteurs bio du territoire et 9 (sur 15) d'entre eux ont

créé l'association Bio Ribou Verdon. Cette dernière vise à valoriser les produits de ses adhérents pour développer l'agriculture bio sur le territoire, participer à la protection des eaux du captage de Ribou-Verdon et encourager le développement de l'agriculture bio sur ce bassin versant.

La **marque Bio Ribou Verdon** a été déposée et les producteurs approvisionnent des cantines et des restaurants commerciaux de Cholet et du bassin versant, développent la vente directe... Des projets avec les grandes et moyennes surfaces sont aussi en cours, ainsi que la création d'une baguette Bio Ribou Verdon. En janvier 2014, l'association Bio Ribou Verdon fait partie des lauréats de l'appel à projet "mobilisation collective pour

l'agro-écologie" du Programme National de Développement Agricole et Rural (PN-DAR) et illustre le potentiel de futurs Groupements d'Intérêt Economique et Environnemental (GIEE) en affichant des ambitions claires : diversifier la production, structurer les filières (outil collectif de transformation, implantation d'un moulin) et promouvoir l'alimentation bio auprès des consommateurs pour s'assurer un débouché intéressant (organisation d'événements pour le grand public), tout cela en gardant à l'esprit la minimisation de l'impact de ces activités sur l'eau et l'environnement. Les producteurs de Bio Ribou Verdon contribuent donc à la **création d'une dynamique territoriale vertueuse**, faisant le lien entre l'alimentation, l'eau et l'environnement.



Depuis 2010, 12 territoires sont engagés dans un programme national d'expérimentation animé par la FNAB, déclinant des actions de protection de l'eau par l'agriculture biologique. Un recueil d'expériences (à télécharger sur www.fnab.org) présente les leviers d'actions activés, notamment sur 2 territoires picto-charentais et un vendéen : **les Plaines et vallées de Niort (79)**, les Aires d'alimentation de captages de la ville de la Rochelle (17) et **le Bassin versant de la Bultière (85)**.

Par ailleurs, la dynamique de développement territorial de l'agriculture biologique sur les zones de captages en Poitou-Charentes a fait l'objet d'un documentaire de 18 minutes produit par l'IFORE et le MEDDE en partenariat avec la FNAB, à visualiser sur www.fnab.org

Une fiche expérience est également disponible sur la **commune de Bruz (35)**.



CONTACT

● **CORALIE PIREYRE**

GABBANJOU

cpireyregabbanjou@orange.fr

POUR ALLER PLUS LOIN

www.eau-loire-bretagne.fr

www.smpbr.fr

www.fnab.org

Mars 2014

Fédération Nationale de l'Agriculture Biologique

40 rue de Malte 75011 Paris
01.43.38.38.69

Direction de la publication :
Julien Adda, FNAB

Suivi, conception et rédaction :
Mylène Dupas, Sylvain Roumeau,
FNAB, Réseau FNAB

Conception et création :
Agrobio 35 - Studio Graphique

Crédits photos :
SMPBR, GABBANJOU, FRAB Bretagne,
Ville de St-Avé



FNAB
Fédération Nationale
d'Agriculture Biologique





MOTS CLÉS : FILIÈRES TERRITORIALISÉES ● INSTALLATION ● BIODIVERSITÉ ● ZÉRO PHYTO ● INNOVATIONS TECHNIQUES AGRONOMIQUES ● CIRCUIT DE PROXIMITÉ À DIMENSION SOCIALE

L'agriculture biologique est aujourd'hui reconnue comme un outil efficace et économe pour protéger la qualité de l'eau. Cette fiche rassemble des projets mis en œuvre sur des zones de captages ou des bassins versants pour réduire les pollutions agricoles et non agricoles par la bio en Rhin-Meuse. Développées par des collectivités locales, des organismes de formation, des groupements d'agriculteurs, des scientifiques ou des opérateurs économiques, ces expériences actionnent des leviers innovants et peuvent intéresser les acteurs de l'eau qui veulent initier des projets sur leur territoire.

LORRAINE

DES INSTALLATIONS EN BIO POUR PROTÉGER UNE ZONE DE CAPTAGE

COMMUNE D'ÉCOUVIEZ (55) ● 509 HABITANTS

Dans les années 2000, les élus d'Écouvieux, commune située à la frontière avec la Belgique, sont confrontés à la **dégradation progressive de la qualité de l'eau captée** sur ce territoire, en particulier avec l'augmentation des nitrates et la présence de résidus d'atrazine. Les 200 hectares de l'Aire d'Alimentation de leur Captage sont recouverts à 65% de surface agricole et à 35% de forêt.

La commune décide alors de faire changer les pratiques agricoles pour préserver la qualité de l'eau prélevée en utilisant le levier réglementaire : une **Déclaration d'Utilité Publique (DUP)** est prise sur le captage en 2002 pour éviter les pollutions ponctuelles. Soucieuse d'aller plus loin et de lutter contre les pollutions diffuses, la commune, en partenariat avec les 12 exploitations du territoire et la chambre

d'agriculture, élabore un plan d'actions en 2004 visant à faire changer les mentalités et à introduire des pratiques agricoles plus respectueuses de l'environnement. Ainsi, plusieurs **Mesures Agro-Environnementales (MAE)** sont proposées aux agriculteurs et de nombreuses actions voient le jour pour limiter l'épandage d'engrais azotés et de produits phytosanitaires, pour augmenter la couverture des sols et la surface en herbe. De plus, la **cessation d'activité** d'un des agriculteurs lors de la mise en œuvre du plan d'actions a permis l'**installation** par la commune de trois agriculteurs supplémentaires dont deux en bio.

Les résultats de cette démarche sur la qualité de l'eau se font sentir dès 2007 : le pic annuel de nitrates est passé de 40 mg/L à moins de 20 mg/L. L'impulsion

de la commune d'Écouvieux et la participation des agriculteurs à la démarche ont été des éléments indispensables pour que le captage municipal soit protégé de manière efficace.

CONTACT

● **ALAIN BOURZEIX**

Chambre d'Agriculture de la Meuse
alain.bourzeix@meuse.chambagri.fr

VITTEL®, UN CAHIER DES CHARGES "ZÉRO PHYTO" POUR PROTÉGER L'EAU VALLÉE DU VAIR (88)

Le bassin versant des sources de Vittel®, situées dans les Vosges, couvre 5000 hectares dont 3600 consacrés à l'agriculture. Dans les années 1980, la qualité de l'eau est menacée par la culture prédominante et intensive de maïs : le taux de nitrates augmente constamment, atteignant les 8mg/L, et se rapprochant ainsi de la norme de 10mg/L imposée pour la vente de l'eau embouteillée aux nourrissons. L'eau minérale en bouteille ne pouvant subir de traitement chimique, il fallait trouver une solution préventive à cette pollution.

Le groupe Nestlé, propriétaire de la source, a donc bâti un partenariat avec l'Institut National de Recherche Agronomique (INRA) et l'Agence de l'Eau Rhin Meuse (AERM) avant de créer en 1992 sa filiale Agrivair pour gérer ses relations avec les agriculteurs du territoire. La démarche a été la suivante : acheter les terres agricoles autour des sources et les mettre à disposition des agriculteurs à condition qu'ils souscrivent à un contrat de longue durée portant sur l'ensemble de leur exploitation et comprenant un cahier des charges élaboré avec l'INRA. Le but

était d'introduire des clauses ambitieuses de réduction d'utilisation d'intrants et de permettre le maintien voire le développement de l'activité économique agricole sur la zone. L'acceptation de ce cahier des charges par les agriculteurs leur donnait accès à des avantages financiers (prime à l'hectare de l'ordre de 200 euros pendant 5 ans et prise en charge du surcoût de mise aux normes des bâtiments) et à une aide technique, via des prestations gratuites (entretien des haies, désherbage, compostage, épandage). Au total, cela a coûté à Vittel® 1,52 € par m³ d'eau vendue.

Au bout de 20 ans, la grande majorité des exploitants du bassin versant de Vittel®, soit 92% des surfaces agricoles, est sous contrat avec Nestlé. Ils continuent de bénéficier des conseils techniques d'AgriVair pour améliorer l'impact environnemental de leurs pratiques, notamment grâce à la rotation des cultures, l'abandon du maïs au profit de la luzerne, l'utilisation limitée du compost et des engrais, et l'arrêt de l'utilisation des phytosanitaires. Certains

agriculteurs ont voulu aller plus loin que les pratiques imposées par le cahier des charges et sont passés en agriculture biologique.

D'autres actions sont menées sur les zones non agricoles également responsables de pollutions diffuses : les gestionnaires des golfs, du centre équestre, de l'hippodrome et des espaces verts ont été mis à contribution pour réduire leur consommation de nitrates et phytosanitaires en utilisant des techniques biologiques de lutte contre les adventices. Les risques de pollution aux carburants, sur les routes et par les particuliers, ont également été réduits.

Le résultat de ces actions a été la baisse de la teneur en nitrates de l'eau de source Vittel®, aujourd'hui inférieure à 5mg/L. Si certains agriculteurs ont été critiqués envers l'intervention du groupe privé sur leur territoire dans le but d'améliorer la qualité de l'eau vendue, le contrat proposé offre cependant une stabilité aux agriculteurs et a prouvé son efficacité pour la préservation de l'environnement.

EN ROUTE VERS LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

AGGLOMÉRATION ET VILLE DE METZ (57) ● 230 334 HABITANTS



Les habitants de la ville de Metz sont alimentés à 60%, par la rivière du Rupt de Mad pour leurs besoins en eau potable. Sur ce bassin versant, qui fait partie des 12 sites pilotes Eau & Bio ^[1], des actions sont mises en œuvre par les structures de développement agricole et le Parc Naturel Régional de Lorraine pour dynamiser l'agriculture biologique.

Sensibilisée à l'impact environnemental des activités agricoles, la collectivité messine a initié de nombreuses actions en

faveur du développement de l'agriculture biologique.

Ainsi, des partenariats sont en cours : avec l'association Terres en Ville pour le développement de l'agriculture périurbaine, avec la Société d'Aménagement Foncier et d'Etablissement Rural (SAFER) de Lorraine pour identifier les terres en friches potentiellement convertibles en terres agricoles, avec le lycée agricole de l'agglomération pour un site d'expérimentation en bio, pour l'implantation

d'un point de dépôt de paniers d'AMAP (Association pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne), et enfin avec l'association Familles de France pour des actions de sensibilisation sur le gaspillage alimentaire.

D'autre part, la ville de Metz s'est dotée d'un marché bio hebdomadaire qui regroupe une quinzaine de producteurs bio lorrains. Ce marché, qui répond aux attentes des messins en termes de consommation alimentaire durable, vise à dynamiser l'économie locale en fournissant un débouché de proximité aux agriculteurs bio qui s'installeraient sur le Rupt de Mad ou sur l'agglomération. Ces actions, de même que l'installation de maraîchers bio sur 6 hectares dans la ville de Metz, contribuent à alimenter la dynamique bio initiée sur le territoire il y a quelques années.

CONTACT

● VILLE DE METZ

Service du développement durable
et solidaire

[1] Depuis 2010, 12 territoires sont engagés dans un programme national d'expérimentation animé par la FNAB, déclinant des actions de protection de l'eau par l'agriculture biologique. Un recueil d'expériences (à télécharger sur www.fnab.org) présente les leviers d'actions activés, notamment sur le bassin versant du Rupt de Mad.

TÉMOIGNAGE D'ÉLUE : UNE PISCICULTURE BIO POUR PROTÉGER LES MILIEUX NATURELS ET AQUATIQUES SYLVIE BOUSCHBACHER ● MAIRE D'INSVILLER (57) ● 190 HABITANTS



La commune d'Insviller a décidé d'acquérir une zone humide remarquable en Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF) de plus de 70 ha : il s'agit de l'étang du Moulin, où la pisciculture intensive faisait perdre au site toutes ses fonctionnalités hydrologiques et écologiques. La commune y a installé un pisciculteur bio.

"Le conseil municipal a saisi l'opportunité de la mise en vente de l'étang du Moulin pour se porter acquéreur et proposer un projet de réhabilitation exemplaire afin de préserver les intérêts écologiques, piscicoles et paysagers du site et de ses habitants. Le Conseil général, le Conseil régional et l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse (AERM) nous ont apporté leur soutien dans le cadre des politiques publiques de protection des espaces naturels, de la biodiversité et des ressources en eau. Car, comme toute zone humide, l'étang du Moulin a des fonctions très estimées pour la préservation du bon état du patrimoine eau de la collectivité.

La commune est désormais l'heureuse propriétaire du site, loué au Conservatoire des sites lorrains. Ce dernier a la charge de mettre en place un plan de gestion écologique de l'étang. Pour assurer une gestion extensive du site, nous y avons installé un pisciculteur bio afin de préserver les qualités écologiques du site et sa biodiversité remarquable. Les quatre agriculteurs riverains sont d'accord pour mettre en œuvre des mesures agro-environnementales sur l'ensemble du bassin versant de l'étang essentiellement prairial et forestier. Les habitants en profitent aussi au détour d'un sentier de découverte.

La réussite de ce beau projet contribue à changer l'image du village et développer "autrement" la commune, c'est aussi garder l'âme du territoire. La commune est fière d'avoir relevé le défi pour concilier son développement territorial, le respect de son identité avec la protection de ses ressources et de ses milieux aquatiques."

UNE USINE D'ALIMENTS BIO POUR ATTEINDRE LES OBJECTIFS DU SCHÉMA DIRECTEUR D'AMÉNAGEMENT ET DE GESTION DES EAUX (SDAGE) RHIN-MEUSE LORRAINE

L'Agence de l'Eau Rhin-Meuse (AERM) a décidé depuis quelques années de soutenir l'animation autour de l'agriculture biologique dans le réseau des fédérations bio et au sein des Chambres d'Agriculture. Elle ajoute une corde à son arc en apportant **une aide financière à la filière "grandes cultures"** de la région dans le cadre du 10ème programme d'intervention. Dans un premier temps, elle apporte un soutien financier à la **coopérative historique de collecte de céréales bio PROBIOLOR** grâce à une aide au développement et à l'animation de la filière.

Elle s'engage par ailleurs à soutenir la filière bio au travers d'une **usine d'aliments bio pour animaux**, projet initié par la société d'intérêt collectif agricole **Est Ali Bio** et portée par PROBIOLOR en collaboration avec les coopératives conventionnelles. La construction de cette usine (sur d'anciens silos de la Coopérative Agricole Lorraine, inexploités pendant 10 ans), en plus de recevoir des aides de l'AERM, a été financée par l'Agence Bio, la Région Lorraine et l'Union Européenne. L'unité, qui fonctionne depuis décembre 2012, assure la fabrication d'aliments pour les élevages bio et constitue un débouché important pour les céréales fourragères et oléoprotéagineux bio produits en Lorraine. La production a été de 3500 tonnes d'aliments en 2013 et pourra atteindre 10000 tonnes au vu des équipements de l'usine. C'est un **maillon essentiel de la filière bio locale** car elle permet d'améliorer l'autonomie

de la région en céréales fourragères et elle garantit la cohérence et la pérennité des systèmes de productions. De plus, le remplacement des tourteaux de soja par des productions protéagineuses locales rend la filière moins dépendante des cours mondiaux du soja, engendrant une stabilité des prix à même de favoriser la conversion en bio des éleveurs de la région. L'usine pourra donc **aider à répondre aux objectifs ambitieux de conversion et d'installation inscrits dans le SDAGE**, qui sont de 33% sur les zones de protection des captages prioritaires, 20% sur les zones dégradées (presque l'ensemble de la Lorraine à l'exception du massif vosgien et de l'est mosellan) et 6% sur les zones non dégradées.



CONTACT

● PROBIOLOR

probiolor@wanadoo.fr

ALSACE



INSTALLATION MARAÎCHÈRE BIOLOGIQUE ET DÉVELOPPEMENT D'UN CIRCUIT DE PROXIMITÉ À DIMENSION SOCIALE

COMMUNES DE KINGERSHEIM (68) ● 12955 HABITANTS

La commune de Kingersheim, localisée dans l'agglomération de Mulhouse (surface communale : 669 hectares – 1 captage dégradé Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux - SDAGE), loue actuellement des terres à un céréalier conventionnel. Avec le projet d'encourager le développement d'une activité agricole nourricière biologique sur son territoire, la commune a identifié début 2013, en accord avec ce céréalier, deux parcelles d'environ 2 hectares pour un **projet d'installation en maraîchage bio**. Dans le même temps, Kingersheim a contacté Terre de Liens Alsace, puis l'Organisation Professionnelle de l'Agriculture Biologique en Alsace (OPABA), pour la recherche d'un candidat à l'installation et l'accompagnement du projet. La validation de ce projet par la commune devrait se faire au printemps 2014 et entraîner la mise en place d'un **appel à candidatures** pour une installation en maraîchage biologique. L'ancien locataire céréalier est disposé à prêter du matériel agricole au futur porteur de projet, et réfléchit lui-même avec le pôle conversion bio Alsace (OPABA et Chambre d'Agriculture) pour un engagement de dizaines d'hectares de céréales en bio.

Quant aux futurs légumes bio, une partie de la vente pourrait se faire via l'association des Sheds. Cette dernière porte depuis 2007 le projet d'un potager naturel et pédagogique, associé à un café et à un restaurant-théâtre écologiques ; en partenariat avec la société d'Histoire de Kingersheim, ce projet sera localisé dans une ancienne usine, réhabilitée par un travail architectural à haute qualité environnementale. Les Sheds organisent d'ores et déjà chaque semaine un important marché bio rassemblant une douzaine de producteurs locaux.

CONVERSION D'UNE FERME COMMUNALE EN BIO

COMMUNE DE PFASTATT (68) ● 9111 HABITANTS

La commune de Pfastatt, localisée dans l'agglomération de Mulhouse, est propriétaire de 30 hectares de terres agricoles (surface communale : 524 hectares), de 2 bâtiments agricoles et d'une maison d'habitation, jusqu'ici loués à un céréalier conventionnel. A l'annonce de son départ à la retraite en 2013, la commune, ne souhaitant pas participer à l'agrandissement d'une exploitation agricole existante, a validé un accompagnement par Terre de Liens et l'Organisation Professionnelle d'Agriculture Biologique en Alsace (OPABA) pour la **recherche d'un candidat à l'installation en bio et vente directe**. Outre la mise en place d'un appel à candidatures pour ce projet, il est question en 2014 d'installer sur le site un **espace-test agricole** bio (couveuse d'entreprises) en zone urbaine.

FOCUS : LA MAÎTRISE DU FONCIER ET LA RESTAURATION COLLECTIVE AU SERVICE DE L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE

LA VILLE ET LA COMMUNAUTÉ URBAINE DE STRASBOURG (67)

● 473 187 HABITANTS

Dès 2008, la Ville de Strasbourg et la Communauté Urbaine de Strasbourg (CUS) affichent l'objectif d'associer fonctions écologiques, économiques et sociales des activités agricoles, en orientant l'agriculture périurbaine vers une production nourricière, respectueuse de l'environnement et alimentant le bassin de consommation que représente l'agglomération de Strasbourg (25% de la population alsacienne), ce par le biais de circuits courts. Les élus ont notamment pris conscience de deux leviers importants à leur disposition : la maîtrise du foncier et la restauration en écoles primaires.

Une fiche expérience est disponible sur ce territoire sur www.fnab.org



CONTACT POUR L'ALSACE

● HELENE CLERC

OPABA

helene.clerc@opaba.org



Le sud du Haut-Rhin est caractérisé par une forte concentration de captages d'eau potable dégradés (20 captages prioritaires dont 15 classés Grenelle). Sur ce territoire, certains éleveurs laitiers biologiques peinent à trouver un débouché durable pour leur production à travers une collecte et une valorisation dans des filières longues, les laiteries traditionnelles dans cette zone de ramassage n'étant pas positionnées sur le bio pour l'instant.

De plus, quatre producteurs bio locaux ont perdu en 2012 leur valorisation du lait en bio et se questionnent sur la poursuite de leur activité bio. Il paraissait donc nécessaire d'explorer **les possibilités de pérennisation et de création de débouchés** pour ces éleveurs laitiers biologiques pour in fine reconquérir et préserver la ressource en eau par le maintien et le développement de ces systèmes agricoles herbagers durables.

Pour ce faire, l'Organisation Professionnelle de l'Agriculture Biologique en Alsace (OPABA) a conduit une **étude sur la valorisation des produits biologiques laitiers dans des circuits de commercialisation de proximité et longs**. Elle s'est appuyée sur un bureau d'étude, Ecozept, qui a réalisé des entretiens auprès de laiteries, transformateurs et coopératives d'Alsace, d'autres régions, d'Allemagne et de Suisse, et qui a mis en place une veille sur les expériences menées dans les autres régions. Le comité de suivi de cette étude a largement rassemblé les acteurs du territoire : chambre d'agriculture, collectivités (communes, conseil général, plans climats), éleveurs, AERM, etc.

Les résultats de cette étude de faisabilité sont très satisfaisants. 3 possibilités ont été émises en filière longue, impliquant des opérateurs de régions limitrophes, voire de Suisse ; 3 scénarios ont été identifiés pour la mise en place d'ateliers collectifs de transformation. Ces éléments ont été présentés aux éleveurs biologiques et conventionnels en vue de susciter des **projets de conversion et d'ateliers collectifs** de valorisation du lait bio : il ne reste plus qu'à travailler à leur concrétisation et à accompagner de nouvelles conversions !

CHAMPAGNE-ARDENNE

L'INNOVATION POUR LA GESTION DES ADVENTICES CHAMPAGNE-ARDENNE

Dans le cadre de ses missions de diffusion des pratiques respectueuses de la ressource en eau, la Fédération Régionale des AgroBiologistes (FRAB) Champagne-Ardenne, à l'initiative de deux producteurs bio de la Marne et des Ardennes, étudie depuis 2007 les **techniques de dynamisation**. Elles consistent en la pulvérisation d'une solution aqueuse à base d'adventices préalablement récoltées sur la parcelle. Il s'ensuit une diminution de la compétitivité des adventices vis-à-vis de la culture. Ces techniques, utilisables en conventionnel et en bio, présentent un intérêt certain pour réduire l'utilisation des pesticides de synthèse, favoriser la conversion en agriculture biologique et maintenir ces pratiques. En effet, en bio, les agriculteurs les utilisant arrivent à diminuer la part de désherbage mécanique. En outre, **réduire les interventions sur le sol** en bio renforce les effets bénéfiques sur la protection de la ressource en eau en limitant les fuites de nitrates et

permet la diminution d'émissions de gaz à effet de serre.

Les expérimentations et les études menées de 2007 à 2013 ont posé les premières pierres dans la compréhension de ces techniques. Une **étude des systèmes de cultures dynamisés** a débuté en 2013. Il s'agit d'identifier les conditions nécessaires au fonctionnement et à l'efficacité des techniques de dynamisation au champ. En effet, à la différence des pesticides, l'action est moins radicale et il est nécessaire de modifier le système de culture pour obtenir une gestion satisfaisante des adventices. La **transmission de ces techniques** à d'autres agriculteurs nécessite de poursuivre le travail : mesurer l'efficacité, définir les conditions d'utilisation. Ce projet s'inscrit désormais dans la **recherche participative autour d'un groupe de travail** animé par la FRAB Champagne-Ardenne et composé notamment de paysans, ingénieurs, chercheurs.



CONTACTS

● **GWLADYS FONTANIEU**

FRAB Champagne-Ardenne
g.fontanieu@
biochampagneardenne.org

● **JOEL BOURDERIOUX**

FRAB Champagne-Ardenne
j.bourderieux@
biochampagneardenne.org

INTRODUCTION DE PRODUITS BIOLOGIQUES EN RESTAURATION COLLECTIVE, SOURCE DE DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL DURABLE

VILLE DE CHARLEVILLE-MÉZIÈRES (08) ● 49 433 HABITANTS



Bassin agro-industriel traditionnel, la Champagne-Ardenne a longtemps été réfractaire à l'agriculture biologique. Cependant, depuis cinq ans, la région connaît un dynamisme sans précédent dans le développement des productions bio notamment grâce à l'introduction du bio local dans les cantines et à la **démarche d'amélioration de la qualité** de la restauration collective engagée par la municipalité de Charleville-Mézières.

En 2005, la municipalité sollicite la Fédération Régionale des AgroBiologistes (FRAB) Champagne-Ardenne pour organiser des rencontres sur les fermes et en cuisine centrale. L'ensemble des acteurs, paysans, animateurs et agents de service, est investi dans cette démarche et reçoit une formation pour permettre un **approvisionnement bio et local** des cuisines de la ville. Le premier repas bio est servi en 2006 et les 20% de produits bio locaux fixés par le Grenelle de l'environnement sont atteints en 2012. **Le succès est aussi financier** : le budget de la cuisine centrale est resté constant et la mairie se retrouve à investir 200 000 €/an dans l'économie locale.

Grâce à l'expérience de Charleville-Mézières, les producteurs bio ont pu s'organiser et mettre en place des outils pour gérer ce nouveau débouché. Ils créent ainsi en 2008 **l'association Manger Bio Champagne-Ardenne (MBCA)** pour approvisionner la restauration collective en produits bio et faciliter les relations entre les collectivités et les fournisseurs locaux. **La viabilité économique** du débouché local a permis de consolider l'activité d'exploitations biologiques et a attiré de nouveaux producteurs.

D'une demi-douzaine à l'origine, ils sont plus d'une vingtaine aujourd'hui souhaitant fournir la restauration collective. Des structures d'élaboration de produits transformés adaptés à la restauration collective se sont développées ou maintenues, **pérennisant l'emploi en Champagne-Ardenne** (atelier des éleveurs, atelier de découpe embauchant 6 personnes, et abattoir local). Cela a également permis aux exploitations en grandes cultures et polyculture-élevage biologiques de se diversifier et de créer de la valeur ajoutée (ex : le GAEC Mont Fosse a développé la transformation du lait en yaourt sur la ferme, créant 5 emplois en milieu rural, afin d'alimenter en circuit-court la restauration collective).

L'initiative de la municipalité de Charleville-Mézières a ainsi favorisé la constitution d'une **filière régionale d'approvisionnement** des collectivités en produits biologiques. Aujourd'hui, d'autres collectivités (Reims, Epernay, Chalons) ou organismes (CHU, maisons de retraite) lui emboîtent le pas.

En 2013, MBCA c'est plus d'une trentaine d'emplois directs dans les 18 fermes bio (sans compter les 3 salariés de l'association et les emplois indirects dans les abattoirs, les ateliers, la logistique,...), et **345 000 équivalents repas servis dans toute la région**. Ces chiffres sont en progression depuis 2008.

Outre les bénéfices pour la vie socio-économique du territoire et pour l'environnement, ce projet contribue indirectement à protéger les bassins versants champardennais.

CONTACTS

● NADIA TOURNEUX

Ville de Charleville-Mézières
nadia.tourneux@mairie-charleville-mezieres.fr

● SAMUEL MARTIN

FRAB Champagne-Ardenne
s.martin@biochampagneardenne.org

● ELSA AURE

Manger Bio Champagne-Ardenne
mbca@biochampagneardenne.org

POUR ALLER PLUS LOIN

www.eau-rhin-meuse.fr

www.fnab.org

www.les-sheds.com

Mars 2014

Fédération Nationale de l'Agriculture Biologique
40 rue de Malte 75011 Paris
01.43.38.38.69

Direction de la publication :
Julien Adda, FNAB

Suivi, conception et rédaction :
Mylène Dupas, Sylvain Roumeau, FNAB, Réseau FNAB

Conception et création :
Agrobio 35 - Studio Graphique

Crédits photos :
OPABA, FRAB Champagne-Ardenne, CGA Lorraine, CUS,



Fédération Nationale d'Agriculture BIOLOGIQUE



WWW.FNAB.ORG



**MOTS CLÉS : POLITIQUES FONCIÈRES ● PROJET DE TERRITOIRE ● ZÉRO PHYTO ●
FORMATION AGRICOLE ● GROUPEMENT D'INTÉRÊT ECONOMIQUE**

L'agriculture biologique est aujourd'hui reconnue comme un outil efficace et économe pour protéger la qualité de l'eau. Cette fiche rassemble des projets mis en œuvre sur des zones de captages ou des bassins versants pour réduire les pollutions agricoles et non agricoles par la bio en Rhône-Méditerranée-Corse. Développées par des collectivités locales, des organismes de formation, des groupements d'agriculteurs, des scientifiques ou des opérateurs économiques, ces expériences actionnent des leviers innovants et peuvent intéresser les acteurs de l'eau qui veulent initier des projets sur leur territoire.

UN APPEL À PROJET INNOVANT : RÉDUCTION DE L'USAGE DES PESTICIDES ET DÉVELOPPEMENT DE L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE

BASSIN RHÔNE-MÉDITERRANÉE-CORSE ● PRÈS DE 14 MILLIONS D'HABITANTS

Parmi les principaux polluants détectés dans les eaux du bassin Rhône-Méditerranée-Corse, les pesticides, et notamment les herbicides, mettent en danger les milieux aquatiques et la ressource en eau destinée à l'alimentation en eau potable. Pour atteindre le bon état de ces eaux, il est nécessaire d'engager des changements conséquents dans les pratiques actuelles.

Pour ce faire, l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée-Corse (AER-MC) a lancé en février 2009 un appel à projets "pesticides et agriculture biologique" pour faire émerger et soutenir des ac-

tions innovantes et collectives portant sur le développement de l'agriculture biologique et sur la réduction de l'usage des pesticides ainsi que des pollutions ponctuelles liées à leur usage.

58 projets ont été labellisés pour leur caractère innovant et collectif. 4 ans plus tard, les premiers résultats sont probants : **5000 hectares de surface agricole convertis à la bio, et près de 70 communes engagées dans une démarche de réduction d'usage des pesticides.**



POUR ALLER PLUS LOIN

www.eaurmc.fr

> Grands dossiers > Réduction de la présence de pesticides dans les eaux

QUAND UN TERRITOIRE SE MOBILISE POUR DÉVELOPPER LA BIO VALENCE AGGLOMÉRATION SUD RHÔNE-ALPES (26) ● 121 500 HABITANTS

Valence Agglomération Sud Rhône Alpes, qui compte deux captages prioritaires sur son territoire (11 communes), a répondu à l'appel à projet AERMC et initié un programme de préservation de la ressource en eau par le développement de l'agriculture biologique : Terres Bio. En 2011, un **diagnostic foncier et agricole du territoire**, piloté par Agribiodrôme en partenariat avec Terre de Liens et la Chambre d'Agriculture, et en concertation étroite avec le monde agricole, a démarré.

Des groupes d'échanges composés d'experts communaux (agriculteurs, élus et techniciens) ont permis d'établir une vision partagée de l'espace et des pratiques agricoles. La cartographie finale du territoire, basée sur le potentiel des sols, les **politiques d'urbanisation** (Zones Agri-

coles, Zones à Urbaniser, Zones Urbanisées) et les dynamiques agricoles alternatives, a servi à identifier les leviers d'actions, ainsi que les zones agricoles à préserver dans le cadre du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) Rovaltain.

En 2012 et 2013, un **plan d'actions** permet d'aider les agriculteurs dans leur réflexion et dans leur démarche de conversion ou d'installation en bio : il comporte entre autres la diffusion d'un court métrage, des formations, des diagnostics de conversion et un réseau de fermes témoins visant à sensibiliser les agriculteurs à l'analyse agronomique des sols. D'autre part, les 11 communes du territoire ont été informées sur le développement de circuits courts et sur l'introduction de produits bio dans la

restauration collective. 9 producteurs conventionnels sont entrés en conversion le temps de cette phase. **La Surface Agricole Utile (SAU) en bio et en conversion s'élève aujourd'hui à 14%.**

Le projet Terres Bio 2 a été lancé fin 2013. Les actions relatives à l'introduction de produits bio en restauration collective sont renforcées, un fort accent est également mis sur la préservation du foncier agricole, le lien producteur-consommateur et l'installation en agriculture biologique.



ANIMATION BIO RENFORCÉE SUR DES TERRITOIRES À ENJEU EAU PLAINE DE VALENCE ET DE ROMANS S/ISÈRE (26)

Sur 58 captages prioritaires identifiés en Rhône-Alpes, 46 sont touchés par une pollution phytosanitaire. Après la réalisation de **14 diagnostics territoriaux du potentiel de développement de la bio**^[1] entre 2009 et 2011, 4 territoires pilotes ont été retenus : le Bassin versant de la Bourbre (38), le Beaujolais - plaine et coteaux (69), la ceinture de Bourg en Bresse - Reysouze, Veyle amont (01) et la Plaine de Valence et de Romans (26). Sur ces zones, le but est de coordonner collectivement les actions visant à diminuer la pollution diffuse de l'eau et de créer une dynamique de développement de l'agriculture bio. Ce travail doit être mené de façon concertée avec les agriculteurs mais aussi les élus, les acteurs économiques et techniques.

Pour encadrer la démarche, **une convention Bio et Eau** a été élaborée par l'AERMC avec des partenaires financiers (l'Etat et la Région), techniques (réseau Corabio, Chambre

régionale d'Agriculture) et économique (Coop de France Rhône-Alpes Auvergne). Quatre chargés de mission (2 pour le réseau Corabio^[1], 2 pour les Chambres d'Agriculture) ont été embauchés depuis 2012 pour travailler spécifiquement à l'animation de ce projet sur les quatre territoires.

Dans la Drôme, le projet a débuté en septembre 2012 : plus de 100 agriculteurs conventionnels du territoire ont été rencontrés individuellement afin d'échanger avec eux sur leurs attentes et les actions qui leur permettraient d'aller plus sereinement vers la bio. Ces rencontres ont permis de créer un **lien direct avec des producteurs**, de mettre en place des **groupes d'échanges mixtes bio et conventionnels**, de relayer les informations sur les actions engagées et d'apporter progressivement des réponses aux idées reçues autour de la bio dans les campagnes. Tout ce travail a aussi aidé le comité de pilo-

tage local à s'interroger et à adapter la manière de parler d'agriculture bio aux producteurs conventionnels.

Les premiers résultats sont prometteurs : 4 producteurs rencontrés ont passé tout ou partie de leur exploitation en bio à ce jour. Mais au-delà de ces "résultats", il arrive souvent que le cadre de ces rencontres individuelles soient pour l'agriculteur l'occasion de **parler de la bio à bâtons rompus** : *"c'est la première fois que je parle autant de bio sérieusement !"* étant une phrase très souvent entendue par l'animateur.

CONTACTS

● GAELLE WATTEL

Valence Romans Sud Rhône-Alpes
gaelle.wattel@valenceagallo.fr

● NICOLAS MOLINIER

Agribiodrôme
nmolinier@agribiodrome.fr

CONTACTS

● FRANCOIS ALBERT

Pays de Romans
francois.albert@pays-romans.org

● BRICE LE MAIRE

Agribiodrôme
blemaire@agribiodrome.fr

[1] FNAB. Grille d'analyse des territoires. Comment qualifier des territoires à enjeu "eau" en fonction de leurs opportunités de développement de l'agriculture biologique ? 2010

[2] Corabio. Paysan bio : un métier ! 10 vrai/faux pour ne plus avoir peur de produire. 2013

VERS DES GROUPEMENTS D'INTÉRÊT ÉCONOMIQUE AU SERVICE DE L'EAU COMMUNE DE SAINT RAMBERT D'ALBON (26) ● 6013 HABITANTS

À la fin des années 2000, la commune de Saint Rambert d'Albon est confrontée à la **dégradation de la qualité de l'eau de son captage** liée aux pratiques agricoles environnantes (pics de pesticides et notamment d'herbicides). Sensibles à ce constat, plusieurs agriculteurs enclenchent une réflexion sur les changements de pratiques agricoles qui donnera naissance en 2012 au **Groupeement d'Intérêt Économique (GIE) Agribiotech**. Ce GIE regroupe six exploitations à dominante céréalière sur 550 hectares dont quatre sont en bio. Les agriculteurs ont mutualisé l'achat de matériel de désherbage mécanique via un financement de l'AERMC. Outre la diminution de l'utilisation des pesticides par les agriculteurs conventionnels, cette approche collective crée de l'émulation et des liens entre les agriculteurs, propices à des échanges constructifs sur l'évolution des pratiques agricoles, ce qui ne peut être que bénéfique pour la qualité de l'eau.

Plus au sud de la région, en Ardèche, un autre collectif a vu le jour : le **GIE Développement Agriculture Durable (GIE DAD)**. Initialement orientés vers la réduction de l'usage des pesticides et la mise en place d'aires collectives de remplissage et de lavage des pulvérisateurs, les membres du GIE DAD – 52 exploitations en polyculture-élevage, viticulture et arboriculture – ont pris conscience que les efforts environnementaux entrepris pouvaient être poursuivis et valorisés économiquement. Une partie des agriculteurs du groupe, en particulier des polyculteurs-éleveurs, a ainsi décidé de **s'engager dans une conversion à l'agriculture biologique** et une filière locale de lait bio vient d'être développée.

LA BIO AU SERVICE DE L'EAU ET DE L'ÉCO-TOURISME GRAND PARC URBAIN DE MIRIBEL JONAGE (69) ● 176 339 HABITANTS

Le Grand Parc Miribel Jonage est situé dans la vallée du Rhône, en amont de l'agglomération lyonnaise. Reconnu comme un des plus remarquables parcs périurbains en Europe, ce site a **quatre vocations principales** : préserver la ressource en eau potable, maintenir le champ d'expansion des crues, valoriser le patrimoine naturel (le parc comprend une zone Natura 2000 sur l'île de Miribel-Jonage et une Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique, ZNIEFF) et améliorer l'accueil des populations urbaines (le parc est un lieu de loisirs pour les habitants du Grand Lyon et de la Côteière de l'Ain). Sur les 2200 hectares du parc, 400 ha ont une fonction agricole et doivent donc s'adapter aux contraintes imposées par les vocations, en particulier environnementales du site.

Le Grand Parc a donc voulu **convertir les terres agricoles** à des pratiques agrobiologiques via l'appel à projets de l'AERMC. Le projet comporte trois phases d'actions : proposer un **accompagnement technique** aux 13 agriculteurs présents sur la zone, mener une **analyse de faisabilité des projets de conversion** en individuel et collectivement, et informer les agriculteurs sur les **débouchés économiques** possibles par les filières biologiques. Ce plan d'actions a été mis en œuvre par les groupements d'agriculteurs bio du Rhône et de la Loire (ARDAB) et de l'Ain (ADABio) en étroite collaboration avec les Chambres d'Agriculture des 2 départements (CA01 et CA69).

Au total, 6 diagnostics de conversion ont été réalisés auprès des 13 agriculteurs. Trois d'entre eux sont passés en bio et un autre poursuit sa réflexion. Cela représente près de la moitié des terres agricoles du parc, les deux exploitations les plus importantes étant passées en bio sur les terres mises à disposition par convention avec le parc. D'autres projets sont également en cours d'élaboration sur le parc et prévoient la diversification des activités agricoles sur la zone (pastoralisme avec moutons, vaches rustiques et chèvres, cultures mellifères).

Ces résultats encourageants obtenus après 18 mois d'actions et d'interventions sur le terrain n'ont pu être réalisés que grâce au partenariat fort créé entre les diverses organisations professionnelles d'agriculteurs et avec les autorités en charge de l'aménagement du parc qui ont su échanger intelligemment avec les agriculteurs pour créer une dynamique d'agriculture durable.

CONTACTS

● PIERRE JOUBERT

Grand Parc Urbain de Miribel Jonage
joubert@grand-parc.fr

● LAURENT HILLAU

ARDAB
laurent-ardab@corabio.org

À terme, un rapprochement devrait être opéré entre ces deux GIE et un autre collectif de producteurs, pour travailler sur **les complémentarités entre productions animales et végétales**. La production de légumineuses et l'utilisation d'effluents comme fertilisants organiques pourraient permettre d'optimiser davantage les rotations et les apports d'azote sur les exploitations céréalières, limiter les importations de tourteaux, et réduire le coût énergétique de l'alimentation dans les élevages.

CONTACT

● LAURENT GUIRONNET

GIE Agribiotech
l.guironnet@orange.fr

DOCUMENTAIRE "MANGER BIO, C'EST BON POUR L'EAU" RÉGIONS PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR ET RHÔNE-ALPES ● 11,17 MILLIONS D'HABITANTS



Le court-métrage "Manger bio, c'est bon pour l'eau", réalisé par les réseaux Corabio et Bio de Provence, invite le grand public à s'informer sur la préservation de la ressource

en eau et la protection des captages d'eau vis-à-vis des pesticides. Le film est construit autour de témoignages de différents acteurs œuvrant pour la qualité de l'eau sur le bassin de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse (agriculteurs bio, restaurants collectifs, collectivités qui ont fait le choix de développer l'agriculture biologique sur leur territoire...), alimentés par des interviews d'experts tels que Marc Dufumier ou le Dr Pierre Souvet.

CONTACT

● CLAIRE LECOUEUX

CORABIO
claire.lecoueux@corabio.org

PROVENCE-ALPES-CÔTES D'AZUR

SENSIBILISATION AUPRÈS DES JARDINIERS AMATEURS POUR RÉDUIRE LA POLLUTION AUX PHYTOSANITAIRES BASSIN VERSANT DE CARAMY ISSOLE ALIMENTANT LA VILLE DE TOULON (83) ● 163 974 HABITANTS

Le Caramy et l'Issole sont deux cours d'eau du Var qui alimentent la ville de Toulon et sa ceinture en eau potable, via le lac de Sainte-Suzanne. Son bassin versant s'étend sur 46 800 hectares et 17 communes. Le captage est sujet à des pollutions aux phytosanitaires constatées dès 1995 et a donc été classé Grenelle et Zone Soumise à Contraintes Environnementales (ZSCE). Il fait l'objet d'un **plan de lutte contre les pollutions diffuses**, acté en 2012. Les actions agricoles sont prises en charge par la Chambre d'Agriculture du Var, la FREDON se chargeant des actions de sensibilisation auprès des collectivités pour le non agricole (ZNA).

Pour leur part, Bio de Provence et Agribiovar s'occupent depuis 2007 des **actions à destination des particuliers**. La sensibilisation du grand public à la pollution de l'eau par les phytosanitaires utilisés pour le jardinage s'est faite à travers plusieurs supports : une exposition itinérante, une plaquette d'information et un guide complet pour les jardiniers amateurs présentant les méthodes naturelles pour s'occuper de son potager et de son jardin. Ces supports ont été diffusés lors d'événements ayant lieu sur le bassin versant, qu'il s'agisse de conférences, de projections-débats ou de stands dans des événements locaux en lien avec la promotion de l'agriculture ou la préservation de l'environnement. Ces conseils ont été illustrés par des formations pratiques organisées sur le territoire.



CONTACTS

● STEPHANE PONS

Communauté de Communes du
Comté de Provence
spons@cc-comtedeprovence.fr

● VINCENT OLIVIER

Bio de Provence
vincent.olivier@bio-provence.org

POLITIQUE FONCIÈRE POUR PROTÉGER L'EAU

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DES SORGUES MONTS DE VAUCLUSE, CCPSMV (84) ● 32 112 HABITANTS



La CCPSMV a proposé des actions en vue de réduire l'utilisation de pesticides sur les volets agricole et non agricole dans le cadre de l'appel à projets de l'AERMC. La mise en œuvre du volet non agricole s'est traduite par l'élaboration d'un **plan de désherbage alternatif** : achat et mutualisation intercommunale de matériel de désherbage mécanique assorti de journées de démonstration, ainsi que des formations sur des techniques alternatives de jardinage dispensées à des agents municipaux et intercommunaux et à des particuliers.

Sur le **plan agricole**, et plus particulièrement sur le foncier, la collectivité a signé une **convention avec la Société d'Aménagement Foncier et d'Etablissement Rural (SAFER)** qui lui permet d'intervenir sur son territoire lorsqu'un terrain agricole est en passe d'être acquis par un acteur non agricole. Le cas échant, la CCPSMV achète les terres, qui sont mises à disposition par la SAFER avec une convention de 3 ans renouvelable une fois, et recherche un candidat à l'installation, en privilégiant l'agriculture biologique. La collectivité signe une promesse de vente avec l'agriculteur, afin que l'avenir de l'exploitant ne soit pas dépendant d'un éventuel changement politique et que l'agriculture biologique soit implantée durablement sur le territoire. A ce jour, **la CCPSMV a acquis 64 hectares** (45 hectares exploités en bio) dont 10 ont été revendus aux agriculteurs. La collectivité a également entrepris l'achat d'une "ferme communale" qui permettra par la suite d'établir 3 sièges d'exploitations et qui servira également de logements et de locaux techniques aux agriculteurs, car la pression foncière et le refus de construire sur des terres agricoles complique encore la situation des agriculteurs candidats à l'installation sur le territoire.

D'autre part, les agriculteurs ainsi installés sont invités à signer la "**Charte d'Agriculture Biologique de Proximité Jardin des Sorgues et des Monts de Vaucluse**", élaborée en partenariat avec la SAFER, la Chambre d'Agriculture de Vaucluse et Bio de Provence. Ce document vise à s'assurer de la durabilité des pratiques agricoles mises en œuvre par l'agriculteur, à développer les circuits courts et à favoriser l'introduction de produits locaux et bio dans la restauration collective.

CONTACT

● JEAN MANARANCHE

CDC Pays des Sorgues Monts de
Vaucluse
jmanaranche@cc-paysdessorgues.com

OBJECTIF ZÉRO PESTICIDE DANS NOS VILLES ET VILLAGES DU LUBERON PARC NATUREL RÉGIONAL DU LUBERON (84) ● 151 718 HABITANTS



Le Parc Naturel Régional du Luberon a inscrit dans sa **charte "Objectif 2021"** la nécessité de protéger et de gérer de manière cohérente les ressources en eau, afin d'en améliorer la qualité.

Dans le cadre de l'appel à projets de l'AERMC, des **mesures de réduction de l'utilisation des pesticides** dans les zones non agricoles ont été prises. Concrètement, le Parc a audité les pratiques phytosanitaires de 45 communes en étudiant la nature et la quantité des produits utilisés, les normes de stockage, les équipements de protection individuelle. Pour les aider à faire évoluer leurs pratiques, les collectivités et les entreprises d'entretien des espaces verts ont reçu des formations sur l'emploi sécurisé des pesticides et sur des techniques alternatives de désherbage.

LANGUEDOC-ROUSSILLON

RENATURATION DE COURS D'EAU, ÉCONOMIE ET PROTECTION DE L'EAU PAR LA BIO ETABLISSEMENT PUBLIC LOCAL D'ENSEIGNEMENT ET DE FORMATION PROFESSIONNELLE AGRICOLE (EPLEFPA) DE NÎMES (30)

Le verger de Donadille est l'exploitation agricole de l'EPLEFPA de Nîmes-Rodilhan. Le verger étant situé en bordure du Buffalon - **un cours d'eau fortement dégradé et drainant une nappe classée en zone vulnérable** aux pollutions d'origine agricole depuis 1994 - l'établissement est particulièrement sensible aux problématiques liées à l'eau, tant au niveau qualitatif que quantitatif.

Depuis 2003, il a donc mené successivement **3 projets visant à l'amélioration de la situation écologique du Buffalon**.

1- Le cours d'eau a fait l'objet d'un **réaménagement** (2003-2007) visant à réduire les apports en crue (en luttant contre le ruissellement à la parcelle et en restaurant des zones inondables pour les petites crues), à limiter les apports en pollutions directes et diffuses (en améliorant les pratiques culturales et en recréant des haies), et enfin à retrouver un fonctionnement écologique

En complément, ils ont eu accès à des fiches rédigées par l'association FREDON présentant des techniques comme le paillage ou les plantes couvre-sol.

La mise à jour des audits a montré une baisse de la quantité des produits phytosanitaires stockés par les communes, ainsi qu'une **baisse de l'utilisation de ces produits**, preuves que les actions du PNR ont amorcé une prise de conscience des collectivités et une amélioration du cadre de vie des habitants et des employés en charge de l'entretien des espaces verts. A ce jour, 6 communes ont atteint le "zéro phyto" et de nombreuses autres ne conservent l'usage des produits phytosanitaires que pour les cimetières. L'action sera poursuivie avec le renouvellement annuel des plans

satisfaisant. Une légère amélioration de la biologie de la rivière et une augmentation de la biodiversité ont été constatées, résultats qui ont pu être obtenus grâce à la plus grande durabilité de l'exploitation agricole.

2- Des actions ont visé l'**aspect quantitatif de la préservation de l'eau** (2008-2010). Un plan d'économies d'eau a été mis en œuvre sur le lycée et sur l'exploitation dans le cadre de la charte "Lycées 21". L'irrigation des cultures méditerranéennes de l'exploitation (vigne, oliveraie, verger) a été repensée pour réduire les consommations d'eau par suivi du stress hydrique (chambre à pression, tensiomètre) et par apport de doses d'irrigation de confort (micro-asperision ou goutte-à-goutte).

3- Le verger de Donadille, qui s'étend sur 6,5 hectares, a été **converti à l'agriculture biologique** (2010-2013) afin d'améliorer la qualité de la nappe, démarche soutenue par l'AERMC dans le cadre de l'appel à pro-

de formation et des audits.

La charte du PNR du Luberon comprend aussi **des orientations en faveur d'une agriculture durable**, dont le développement permettrait au parc de répondre à des enjeux économiques, environnementaux et réglementaires. Le parc va donc réaliser en partenariat avec Agribio 04 un **diagnostic des potentialités de développement de la bio**, en utilisant comme outil la grille d'analyse des territoires. A la suite de cette démarche, un plan d'actions sera établi avec le comité de pilotage et le comité technique du projet, tous deux présidés par la chargée de mission agriculture durable du parc et dans lesquels pourront dialoguer Agribio 04, Agribio 84, les Chambres d'Agriculture des deux départements et le collectif des agriculteurs du PNR. L'établissement du plan d'actions et la fixation d'objectifs de développement de la bio sur l'emprise du parc interviendront en automne 2014.

CONTACT

● **NICOLAS BOUEDEC**

PNR du Luberon
nicolas.bouedec@parcduluberon.fr

jets. Un suivi de la qualité de l'eau, et notamment des teneurs en pesticides, nitrates et cuivre dans l'eau située à l'aplomb des pommiers, est organisé grâce à des bougies poreuses pour comparer la qualité de l'eau avant et après conversion.

La conduite des 3 projets a été un **support pédagogique** pour les équipes enseignantes du Brevet de Technicien Supérieur Agricole Gestion et Maîtrise de l'Eau (BTSA GEMEAU) et des étudiants de cette filière. Ces projets ont vu l'implication de partenaires liés à la gestion de l'eau sur le territoire, comme le Syndicat Mixte du Bassin Versant du Vistre (SMBVV) et le Syndicat Mixte de la Nappe de la Vistrenque (SMNV).

CONTACT

● **RIADH OURABAH**

EPLEFPA Nîmes-Rodilhan
riadh.ourabah@educagri.fr

LA SOURCE DE PERRIER® PROTÉGÉE PAR LA BIO

COMMUNE DE VERGÈZE (30) ● 4684 HABITANTS

Les sources de Perrier® sont situées au sud de la France dans une région de vignobles et de culture intensive de blé où les pesticides sont les principales sources de pollution de l'eau. La société Perrier®, aujourd'hui membre du groupe Nestlé Waters, est propriétaire de 980 hectares, ce qui lui permet de contrôler les activités agricoles qui influencent la qualité de l'eau vendue et d'effectuer les forages nécessaires à la production du Perrier.

Au XXème siècle, les relations entre viticulteurs et Perrier® sont conflictuelles : l'eau et le vin se font concurrence, notamment car ils recrutent leur main d'œuvre dans le même bassin d'emploi. Mais Perrier® comprend bien qu'elle va devoir travailler en collaboration avec les agriculteurs du territoire pour préserver la qualité de l'eau produite. En 1994, voulant assurer le risque zéro pour la qualité de son eau pétillante, elle oblige les agriculteurs qui exploitent ses terres à se convertir à l'agriculture biologique dans les 5 ans. En échange de cette démarche forcée, Perrier® paie aux agriculteurs concernés la certification bio et certains surcoûts liés à la conversion, mettant ainsi en œuvre des moyens modestes. Le Centre d'Initiative pour Valoriser l'Agriculture et le Milieu rural (CIVAM) Bio du GARD propose également un accompagnement technique et des formations pour faciliter la conversion des agriculteurs du territoire. Certaines aides

financières publiques à la conversion en bio servent de relais à l'initiative privée de Perrier®. Progressivement, les viticulteurs, maraîchers et céréaliers de la zone se plient à cette obligation, et certains d'entre eux le font avec enthousiasme car ils avaient déjà constaté les dégâts qu'occasionne l'utilisation de pesticides.

Les viticulteurs notamment perçoivent tout l'intérêt économique que procurent les pratiques agrobiologiques et cela pérennise l'implantation du bio sur le territoire, même en dehors de la zone de captage de la source. Le Vignoble de la Voie d'Héraclès en est le parfait exemple. Riche de ses 60 adhérents sur une surface de 800 hectares, dont 250 appartiennent à Perrier, le vignoble a su profiter de la dynamique biologique initiée par Perrier® : avec 400 hectares en bio, c'est aujourd'hui le plus gros producteur de vins bio de France.

Souhaitant pousser cette logique au bout, le vignoble vient d'être retenu dans le cadre de l'appel à projets national "Mobilisation Collective pour l'Agroécologie" pour son projet "Démarche collective de protection de l'environnement, de préservation de la ressource en eau et de développement de l'emploi dans le bassin de Rhony, Vistre et Vidourle par la viticulture Biologique". Ce projet visant à développer une viticulture écologique et compétitive, sera conduit en relation étroite avec Perrier® et l'ensemble des partenaires impli-

qués localement (AERMC, organismes de développement agricole, syndicats des eaux et collectivités).

Trois principaux objectifs sont poursuivis :

- Améliorer la performance économique des exploitations en s'appuyant, entre autres, sur le développement des marchés bio,
- Faire progresser les systèmes d'exploitation agricoles de ses coopérateurs afin de préserver l'environnement et la qualité des eaux [réduction des fertilisants et produits phytosanitaires] de la source Perrier™, des zones de captage d'eau potable prioritaires et problématiques du secteur,
- Répondre à la demande des consommateurs de produits meilleurs pour la santé, issus d'une agriculture privilégiant la diminution d'intrants de synthèse par le développement de l'Agriculture Biologique.

Un travail spécifique sera également conduit en partenariat avec la Société d'Aménagement Foncier et d'Etablissement Rural (SAFER), pour mettre en adéquation les besoins de développement des producteurs bio (en place ou futurs installés) et les disponibilités de terrains.

ACCOMPAGNEMENT TECHNIQUE ET VALORISATION ÉCONOMIQUE : ATOUTS POUR DÉVELOPPER LA VITICULTURE BIO APPELLATION D'ORIGINE PROTÉGÉE FAUGÈRES (34)

Les Vallées de l'Orb et du Libron, qui s'étendent au nord de Béziers, comportent de nombreux captages touchés par des pollutions aux herbicides. Le territoire de l'Appellation d'Origine Protégée (AOP) Faugères couvre 1800 ha en amont de plusieurs bassins versants et les pratiques viticoles qui y ont cours affectent la qualité de l'eau de 7 captages classés Grenelle. Depuis 2009, une réelle dynamique de développement de la bio a été amorcée sur le territoire grâce à l'accompagnement du Centre d'Initiative pour Valoriser l'Agriculture et le Milieu rural (CIVAM) Bio 34 qui a organisé des journées techniques, accompagné les agriculteurs dans leur démarche de conversion et contribué à l'émergence d'un projet Bi'Eau sur le territoire.

La conjonction de 2 événements a fait le reste. D'une part, le **marché du vin biologique** étant en pleine expansion à l'époque, les viticulteurs ont réalisé que, pour exister et survivre économiquement, il fallait passer en bio. D'autre part, des Mesures Agro-Environnementales (MAE) ont été ouvertes par le Syndicat Mixte des Vallées de l'Orb et du Libron (SMVOL), encourageant une **amélioration progressive des pratiques** : réduction des herbicides, voire suppression totale des herbicides, puis conversion à l'agriculture biologique. Ces MAE ont favorisé une prise de conscience de certains exploitants qui ont su saisir cette opportunité pour se convertir au bio.

Aujourd'hui, près d'un tiers des surfaces (soit environ 600 ha) et la moitié des caves particulières sont en bio. Pour poursuivre dans cette direction, un plan d'actions est en cours d'élaboration par le SMVOL pour mieux connaître le marché du vin bio de Faugères et pour diffuser des **pratiques agronomiques innovantes** sur le territoire.



CONTACTS

● **YANNIS GILBERT**

SMVOL

yannis.gilbert@vallees-orb-libron.fr

● **NATHALIE CAUMETTE**

Domaine de l'Ancienne Mercerie
ancienne.mercerie@free.fr

● **LOIC PAPIN**

CIVAM Bio 34

loic.papin@bio34.com



TÉMOIGNAGE DE PRODUCTRICE : NATHALIE CAUMETTE, VITICULTRICE BIO À AUTIGNAC (34) SUR LE BASSIN VERSANT DU TAOU ET DU LIBRON

"Mon mari et moi sommes installés sur les 16 ha du Domaine viticole de l'Ancienne Mercerie où nous produisons depuis 2000 du vin pour les AOP Faugères et Côteaux du Languedoc. Tous deux ingénieurs agronomes, on a appris pendant nos études des techniques agricoles et viticoles totalement anti-bio ! On s'est vite aperçu que, si on les appliquait sur notre domaine, on passerait notre temps à traiter nos vignes et à remuer des bidons avec des têtes de mort sur l'étiquette. Les autorités sanitaires nous mettaient bien en garde mais, de manière assez absurde, on ne trouvait pas les protections adéquates dans le commerce. On s'est dit que c'était impossible de travailler comme ça, alors on s'est éloignés des pratiques courantes, quitte à prendre des risques vis-à-vis de maladies comme le mildiou. La flavescence dorée est vraiment un problème par contre car les exploitations en bio sont plus vulnérables, mais un groupe de surveillance est organisé depuis 2007 et est assez efficace pour réduire l'impact de cette maladie. On a eu le même réflexe pour le désherbage : pas question de répandre du Roundup sur nos parcelles, on s'est débrouillés autrement ! Notre exploitation a donc été certifiée AB en 2006 et aujourd'hui, le bio, pour ma famille, c'est dans la parcelle et dans les assiettes.

Je suis aussi présidente du syndicat de l'AOP Faugères depuis 2011. Même si je suis convaincue par les avantages du bio, y compris parce que c'est la réponse parfaite pour la pollution de l'eau aux herbicides, je ne peux pas avoir ce discours auprès de tous les viticulteurs. Pour être en bio, il faut être pointu techniquement et ce n'est pas adaptable à tous. Mais le syndicat promeut d'autres pratiques et on met surtout en avant le terroir et la qualité du vin, qui, sur cette zone au sol particulier, va de pair avec la qualité environnementale. On est aussi attentifs à l'attractivité de nos produits : les rendements sont plus faibles donc il faut les vendre plus cher. Mais c'est un travail de fond et, progressivement, l'AOP est reconnue pour son vin bio, les clients viennent de loin et en redemandent !"



CRÉATION D'UNE PÉPINIÈRE ET ZONE D'ACTIVITÉS MARAÎCHÈRES EN AGRICULTURE BIOLOGIQUE COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU GRAND BESANÇON (25) ● 176 339 HABITANTS

Depuis 10 ans, l'agglomération du Grand Besançon se mobilise pour l'activité agricole sur son territoire à travers le projet Solidarités Agricole et Urbaine pour des Gains Économiques environnementaux et en termes d'emplois (SAUGE). En 2010, la concertation des acteurs territoriaux a abouti à la signature de la **Charte de l'Agriculture de l'Agglomération Bisontine** qui vise à maintenir une activité agricole dynamique, favoriser la création d'activités agricoles diversifiées, développer les liens entre ville et campagne et favoriser les démarches de développement durable en agriculture.

Les partenaires du projet ont identifié le maraîchage comme une activité manquante sur le territoire au regard de la demande en légumes locaux, mesurée via le

succès des AMAP et des marchés de producteurs. Deux solutions à ce problème : **faciliter l'accès au foncier** pour les porteurs de projets et **créer des échanges d'expériences** entre eux pour les permettre de capitaliser et de développer leur savoir-faire.

Dans ce cadre, **la collectivité a créé une pépinière** sur un terrain de 6 hectares lui appartenant et disponible pour des activités agricoles pendant 15 ans. Cela a permis à 3 porteurs de projets de s'installer en maraîchage biologique, selon le cahier des charges fixé par les partenaires : ils pourront tester leur activité sur une durée de 3 ans maximum avant de s'installer de manière pérenne ailleurs. Les **3 maraîchers sélectionnés** ont dès à présent commencé leur activité, avec les

premières ventes de produits prévues pour juin 2014. Ils ont à disposition du **matériel mutualisé** et sont aidés dans leurs choix techniques par les Jardins de Cocagne qui exploitent des terres adjacentes.

Le choix de l'agriculture biologique correspond à la demande majoritaire des porteurs de projets et permet à la pépinière de se montrer exemplaire au niveau environnemental, les terres étant situées à proximité d'un périmètre de captage d'eau potable. L'étape suivante de ce projet consistera à aider les maraîchers dans leur recherche de foncier pour assurer le développement pérenne de la bio sur le territoire.



Depuis 2010, 12 territoires sont engagés dans un programme d'expérimentation nationale animé par la FNAB, déclinant des actions de protection de l'eau par l'agriculture biologique. Un recueil d'expériences (à télécharger sur www.fnab.org) présente les leviers d'actions activés, notamment sur l'Aire d'alimentation de captage de la ville de **Lons-le-Saunier**, un des 12 territoires pilotes Eau & Bio. Une fiche expérience est également disponible sur la **Communauté d'Agglomération du pays de Romans (26)**.



CONTACT

● **MARION DESMAREST**

Communauté d'Agglomération du
Grand Besançon
marion.desmarest@grandbesancon.fr

POUR ALLER PLUS LOIN

www.eaurmc.fr

www.fnab.org

Mars 2014

Fédération Nationale
de l'Agriculture Biologique
40 rue de Malte 75011 Paris
01.43.38.38.69

Direction de la publication :
Julien Adda, FNAB

Suivi, conception et rédaction :
Mylène Dupas, Sylvain Roumeau,
FNAB, Réseau FNAB

Conception et création :
Agrobio 35 - Studio Graphique

Crédits photos :
PNR du Luberon, Bio de Provence,
Corabio, Agribiodrôme, EPLEPPA
Nîmes-Rodilhan, CIVAM Bio 34, Com-
munauté d'Agglomération du Grand
Besançon, SMVOL



WWW.FNAB.ORG



MOTS CLÉS : DIALOGUE TERRITORIAL • DÉCLARATION D'UTILITÉ PUBLIQUE • AIDES INCITATIVES • EXPÉRIMENTATION • FILIÈRES TERRITORIALISÉES • FONCIER

L'agriculture biologique est aujourd'hui reconnue comme un outil efficace et économe pour protéger la qualité de l'eau. Cette fiche rassemble des projets mis en œuvre sur des zones de captages ou des bassins versants pour réduire les pollutions agricoles et non agricoles par la bio en Seine-Normandie. Développées par des collectivités locales, des organismes de formation, des groupements d'agriculteurs, des scientifiques ou des opérateurs économiques, ces expériences actionnent des leviers innovants et peuvent intéresser les acteurs de l'eau qui veulent initier des projets sur leur territoire.

BOURGOGNE

TÉMOIGNAGE D'ÉLU : RECONQUÊTE DE LA QUALITÉ DES EAUX DE LA SOURCE DU GONDARD

JEAN MASSÉ • PRÉSIDENT DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL EN EAU POTABLE DE LA RÉGION DE TOUCY • MAIRE DE SAINTS EN PUISAYE (89) • 590 HABITANTS

"Dans les années 1990, la source du Gondard, capable de produire 400 000 m³ d'eau par an, dépasse les normes de potabilité en nitrates (pics à 60mg/L) et en résidus de pesticides. À partir de 1998, la source n'est quasiment plus utilisée et le Syndicat des eaux décide de prévenir plutôt que de traiter suite à une étude révélant le prix du traitement par dénitrification : 500 000 euros pour la construction de l'unité de traitement, et 80 000 euros par an en fonctionnement.

En 2003, un comité de pilotage est créé avec des membres très variés (syndicat des eaux, Agence de l'eau, mais aussi la Chambre d'Agriculture, l'Agence régionale de santé, la Direction régionale de l'environnement et du logement, les représentants des coopératives et des négoce, les agriculteurs) pour construire un plan d'actions sur le bassin d'alimentation de captage (3 728 hectares et 60 agriculteurs).

Très vite sont venues des aides de l'Agence de l'eau, pour implanter des cultures pièges à nitrate. Des Contrats d'Agriculture Durable (CAD) ont été signés avec des agriculteurs, et le syndicat des eaux a pris l'initiative de subventionner la remise ou le maintien en herbe, à raison de 50 euros à l'hectare. Le syndicat des eaux a également acquis du foncier (30 hectares) pour installer un agriculteur bio via un bail environnemental de 25 ans à loyer modéré. En 2013, la surface enherbée a plus que doublé par rapport à la situation de départ, puisqu'on est à 465 hectares. 32 agriculteurs sont sous convention, et 800 hectares sont en bio, contre moins de 300 au départ. Ça a marché : on est aujourd'hui descendu en dessous de 40 mg/L, même en cas de fortes précipitations, la turbidité a disparu, et la source est réutilisée.

Il est donc parfaitement possible de travailler main dans la main avec les agriculteurs, qui sont aussi des producteurs d'eau : ils doivent faire non seulement de la qualité dessus, mais de la qualité dessous ! Outre les agriculteurs, nos communes doivent également être exemplaires dans la gestion des espaces publics, c'est pourquoi nous n'utilisons plus de pesticide depuis 3 ans sur la commune de Saints-en-Puisaye, des parterres au cimetière".



CONTACT

• **JEAN MASSE**

Saints en Puisaye
jmasse@ozone.net

REQUESTIONNER UN MODÈLE AGRICOLE POUR PROTÉGER UNE ZONE DE CAPTAGE

PLAINE DE SAULCE ● TERRITOIRE DE PRODUCTION D'EAU DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE L'AUXERROIS (89) ● 64 336 HABITANTS



Depuis 1977, la ville d'Auxerre est en partie approvisionnée en eau potable via deux captages situés sur la Plaine de Saulce, où sont installés de nombreux agriculteurs et viticulteurs. Sur cette Aire d'Alimentation de Captages (AAC), **les teneurs en nitrates ne cessent d'augmenter**, dépassant fréquemment le seuil de 50 mg/L pour atteindre en 1994 près de 70mg/L. En réaction, la Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales (DDASS) restreint la distribution de l'eau et préconise la mise en place d'une usine de dénitrification. Trois parties prenantes sont concernées par ce problème : le territoire **consommateur d'eau** (la Communauté de Communes de l'Auxerrois, CCA), le territoire **producteur d'eau** (les collectivités de la Plaine du Saulce) et les **agriculteurs** présents sur ce second territoire. En 1997, des études sont lancées afin de délimiter l'AAC et certains acteurs, comme la CCA, la Chambre d'Agriculture et l'Agence de l'Eau Seine-Normandie (AESN), proposent des actions préventives. Le projet finalement adopté est basé sur la concertation avec les agriculteurs et est structuré autour d'un **contrat rural**.

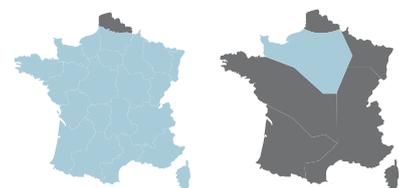
Une association multi-acteurs pour la qualité de l'eau

L'**Association pour la qualité de l'eau potable de la Plaine de Saulce** est alors créée par la CCA, les communes du bassin producteur, les chambres consulaires (de Métier et de Commerce), les agriculteurs et les représentants des consommateurs. C'est le lieu d'échanges, d'études et de mise en œuvre de mesures préventives.

En 2002, des actions agricoles sont menées au travers d'**outils contractuels** [Contrat Territorial d'Exploitation (CTE) puis Contrat d'Agriculture Durable (CAD), et contrat rural pour l'eau] visant le développement d'une agriculture raisonnée.

Manque de résultats et crispations

En 2006-2007, si les actions engagées par les collectivités, les industriels et les artisans ont porté leurs fruits, le passage à l'agriculture raisonnée des 75 producteurs de la zone n'influence pas significativement la qualité de l'eau. Le captage est classé "prioritaire Grenelle" et les agriculteurs sont pointés du doigt. L'insuffisance des résultats obtenus par rapport aux normes génère des incompréhensions de part et d'autre, mais les acteurs parviennent à se mettre d'accord sur un point : il est nécessaire d'objectiver ce qui s'est passé, de mieux comprendre le cycle de l'eau et des pollutions.



RÉGION :
BOURGOGNE
(89)

AGENCE DE L'EAU :
ARTOIS-PICARDIE

▶ SUPERFICIE :

8600 HA DONT 4700 HA DE SAU

▶ ÉCHELON TERRITORIAL :

AIRE D'ALIMENTATION DE CAPTAGE

▶ PRODUCTIONS DOMINANTES :

GRANDES CULTURES ● VITICULTURE
● ARBORICULTURE

▶ MASSE D'EAU :

EAU SOUTERRAINE

▶ FACTEURS DE DÉGRADATION DE L'EAU :

NITRATES ● PESTICIDES

▶ PROGRAMME EN COURS :

CONTRAT GLOBAL POUR L'EAU (CGE)

▶ CONTEXTE RÉGLEMENTAIRE :

CAPTAGE PRIORITAIRE GRENELLE

▶ AGRICULTEURS :

75 EXPLOITATIONS

Expertise scientifique

Un comité scientifique est mis en place en 2012 et le Centre National de la Recherche Scientifique (CNRS) est invité à analyser les pratiques agricoles récentes, les préconisations réglementaires et leur impact sur la qualité de l'eau. Un **outil de modélisation simplifié** apporte des éléments d'interprétation qui se veulent neutres et pédagogiques : compte tenu du temps de latence d'environ 25 ans, mais aussi du faible impact de l'agriculture raisonnée sur les milieux (ainsi que des préconisations réglementaires), cette absence de résultat est la conséquence directe de pratiques antérieures. Mais le scénario de l'**agriculture raisonnée**, solution miracle il y a 25 ans, est **insuffisant pour véritablement améliorer la qualité de l'eau**. Dans le cas de la Plaine de Saulce, l'intervention scientifique est ainsi parvenue à questionner un modèle agricole à la notoriété confortablement installée, et à revisiter les convictions d'un collectif d'acteurs pourtant solide dans ses positions.

Par ailleurs, et ce depuis les années 90, la ville d'Auxerre et la CCA, dont les élus et les services sont tous convaincus de l'intérêt d'une solution préventive, essaient de jouer sur **divers leviers d'action publique** comme la restauration municipale ou la gestion des espaces verts pour développer la bio et in fine protéger l'eau.

Zéro pesticides dans les espaces verts

Au début des années 1990, la ville d'Auxerre met en place un **plan de gestion différenciée de ses espaces verts**. Elaboré par les élus, le personnel technique, en collaboration avec les habitants et les associations environnementales locales notamment à travers la commission "Nature en ville", ce plan a conduit à la classification des espaces verts municipaux en 3 catégories selon le degré de maîtrise et d'intervention humaine :

- les espaces verts structurés et fleuris (20ha),
- les espaces verts d'accompagnement (140ha),
- et les espaces naturels propices au développement spontané de végétation et à l'installation d'une biodiversité locale (40ha).

D'autres actions écologiques ont été mises en œuvre comme la suppression de l'utilisation des produits phytosanitaires et son remplacement par du binage thermique, la réutilisation de tous les déchets verts (technique du mulching, paillage), la diversification du fleurissement et le développement de corridors écologiques. Ce projet a réussi à mobiliser et à sensibiliser de nombreux acteurs, reliant ainsi des enjeux écologiques et sociaux dans la ville d'Auxerre.

Produits bio en restauration collective, objectif 50%

La ville d'Auxerre introduit des produits issus de l'agriculture biologique en restauration collective (**gestion concédée**) concédée depuis 2004 via des contrats successifs avec Elior. Les services municipaux de la ville sont accompagnés par le Service d'EcoDéveloppement Agrobiologique et Rural de Bourgogne (SEDARB) pour rédiger les appels d'offres et faciliter le travail du prestataire avec les acteurs locaux, notamment en transmettant aux sociétés de restauration un catalogue des fournisseurs susceptibles de répondre au cahier des charges mêlant exigences de qualité et de quantité. Aujourd'hui, **plus de 35% des produits distribués en restauration collective sont bio**. La collectivité se fixe un objectif ambitieux d'atteindre 50% au terme du présent contrat (2014) pour les 214 000 repas distribués annuellement. La recherche de nouveaux produits bio locaux à proposer est en cours ainsi qu'un travail sur d'autres aspects écologiques du fonctionnement de la restauration collective (gaspillage alimentaire, taille des portions, diminution des déchets d'emballages...). Ces actions complémentaires visent aussi à diminuer le surcoût associé à l'introduction du bio.

Vers la mobilisation du levier foncier

En sus de la poursuite de ces actions, la collectivité souhaite également jouer sur le levier foncier, en mettant en réserve dans le plan local d'urbanisme (en cours de renouvellement) des terres afin de procéder à des échanges de parcelles avec des agriculteurs localisés sur l'AAC, et in fine de développer le maraîchage biologique via des baux ruraux environnementaux.



CONTACTS

• DENIS ROYCOURT

Ville d'Auxerre
denis.roycourt@gmail.com

• JULIETTE ANGLADE

CNRS-UPMC
juliette.anglade@upmc.fr

• MARION PRIMAT

SEDARB
marion.primat@sedarb.org

FOCUS : MISE EN PLACE D'UN OBSERVATOIRE DE LA LIXIVIATION DU NITRATE EN AGRICULTURE BIOLOGIQUE : LE PROJET ABAC ⁽¹⁾

BASSIN DE LA SEINE

Dans le cadre du **Programme Interdisciplinaire de Recherche sur l'Environnement de la Seine** (PIREN-Seine), la réalisation de modélisations exploratoires (Thieu et al., 2010 ; Billen et al., 2012) a permis de forger la conviction selon laquelle seul un **changement radical des pratiques agricoles** permettra d'inverser les tendances d'évolution à la hausse des contaminations nitriques et en pesticides.

Si l'avantage de l'agriculture biologique en matière de contamination par les pesticides ne fait aucun doute, elle est à ce jour mal caractérisée, en particulier concernant le lessivage des nitrates. Pour pallier aux manques de données concernant les réelles contaminations en agriculture biologique (AB), le projet ABAC (financé par DIM Astrea et l'Agence de l'Eau Seine-Normandie) a pour objectif d'équiper des exploitations agricoles et des sites expérimentaux de grandes cultures dans 6 pôles pédoclimatiques du bassin de la Seine. Depuis 2012, un dispositif de **bougies poreuses verticales** mesure donc directement les concentrations sous-racinaires en nitrates. Actuellement 18 rotations (9 AB + 9 en agriculture conventionnelle, AC) sont équipées en bougies poreuses sur l'ensemble des **rotations AB** [1.luzerne ; 2.luzerne ; 3.blé ; 4.céréales secondaires ; 5.céréales secondaires ; 6.féverole ; 7.blé ; 8.céréales secondaires] et AC [1.Blé ; 2. Maïs/Betterave ; 3.Colza/pois] en régions Ile de France, Picardie, Centre et Bourgogne. En 2012-13, la moyenne des concentrations sous-racinaires sur les rotations AB est de 68 mgNO₃/L et de 100 mgNO₃/L en AC, avec de fortes variabilités selon les cultures, la gestion de l'azote (engrais et légumineuses) et la présence de culture intermédiaire piège à nitrates (CIPAN). La lixiviation varie de 10 à 30 kgN/ha en fonction des lames drainantes selon les pôles pédoclimatiques, avec **des réductions moyennes en AB de 10 à 50% par rapport aux systèmes AC**.

CONTACT

• MARIE BENOIT

CNRS-UPMC
marie.benoit@upmc.fr

[1] M. Benoit, J. Garnier – Unité Mixte de Recherche Métis, Université Pierre et Marie Curie (UPMC)

ÎLE DE FRANCE

UNION BIO SEMENCES POUR FAVORISER ET PÉRENNISER LES CHANGEMENTS DE PRATIQUES SUR LES BASSINS VERSANTS

BASSIN SEINE-NORMANDIE ● MAÏSSE (91)

En 2011, la régie **Eau de Paris et l'Agence de l'Eau Seine-Normandie (AESN)** ont soutenu à hauteur de 40% l'acquisition d'une station de semences bio - Union bio Semences (UbioS) - par la **Cocebi et Biocer**, deux coopératives agricoles historiques spécifiquement dédiées au bio.

UbioS vise non seulement à développer les capacités de production (trilage et stockage des semences) de ces coopératives, mais aussi à initier un programme de développement de l'agriculture biologique autour de Paris. Au-delà de l'appui direct à la structuration de la filière, le financement a été conditionné à l'embauche par UbioS de deux animateurs intervenant sur les

Aires d'Alimentation de Captages (AAC) gérées par Eau de Paris, ainsi que sur l'ensemble des AAC du bassin Seine-Normandie. L'intérêt de ces profils est de pouvoir apporter une vision globale de la filière et des débouchés économiques, indispensables pour accompagner des producteurs vers une conversion.

Le soutien d'Eau de Paris et de l'AESN donne aussi à ces coopératives une légitimité pour faire connaître les dispositifs existants d'accompagnement à la conversion auprès des agriculteurs conventionnels situés dans les bassins versants. Avec ce financement, UbioS constitue une première juridique en ma-

tière d'**appui financier de la puissance publique à la structuration des filières** au motif de l'amélioration de la qualité de la ressource en eau. Cette première a été suivie de nouveaux projets d'accompagnement des filières à titre expérimental par l'AESN : création d'une légumerie sur l'AAC de Flins (78), contribution au projet de la Communauté d'Agglomération Seine-Eure (27).

CONTACT

● UNION BIO SEMENCES

*animamontubs@orange.fr et/ou
animavalubs@orange.fr*

HAUTE NORMANDIE

UN RÈGLEMENT D'AIDE AGRICOLE POUR ENCOURAGER LES FILIÈRES DE PROXIMITÉ ET DURABLES COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION ROUEN ELBEUF AUSTREBERTHE (CREA) ● 450 000 HABITANTS ● 71 COMMUNES



Sur la CREA, la surface agricole représente un tiers du territoire, la moitié des exploitations étant orientée vers la polyculture-élevage. La collectivité se donne comme priorité de **mettre en avant les fonctions économique, environnementale, sociale et éducative des espaces agricoles périurbains**. Pour remplir cet objectif, elle a créé un règlement d'aide agricole, approuvé en 2012 par les instances européennes. Ces aides visent à encourager les projets de développement des filières alimentaires courtes et durables sur le territoire.

Elles sont destinées à l'achat de matériel neuf ou d'occasion, à la construction ou la réhabilitation de bâtiments agricoles, à l'acquisition de foncier agricole dans le cadre d'un projet d'installation. La dimension environnementale des projets est fortement encouragée car ceux-ci ne seront éligibles

que s'ils remplissent un des critères suivants : contribuer à la préservation des ressources en eau sur les bassins d'alimentation des captages exploités par la CREA, améliorer l'alimentation de la population, développer l'agriculture biologique, ou encore développer la biodiversité sur l'exploitation agricole. De plus, les critères environnementaux sont prépondérants dans la note qui est attribuée à chaque projet en vue de leur sélection et qui comprend aussi des critères économiques (emploi et filières locales) et sociaux (insertion professionnelle, lien entre ruraux et citadins).

Les aides sont attribuées dans le cadre d'**appels à projets** qui ont lieu deux fois par an. Elles peuvent aller de 500 € à 50 000 € par projet, recouvrant ainsi 40 à 100 % de l'investissement total selon sa nature, et elles favorisent l'**installation de**

jeunes agriculteurs. En 2012, 4 agriculteurs ont reçu des aides de la CREA dans ce cadre. En 2013 et 2014, le premier appel à projets de l'année a eu tellement de succès et a vu émerger des candidatures d'une qualité telle que le montant annuel des aides a été distribué dans sa totalité, permettant aux agriculteurs sélectionnés de développer leur activité dans le respect de l'environnement (5 en 2013 et 10 en 2014).

CONTACTS

● AMELIE ARNAUDET

CREA
amelie-arnaudet@la-crea.fr

● MATHIAS ADER

CREA
mathias-ader@la-crea.fr



APPLICATION D'UNE DÉCLARATION D'UTILITÉ PUBLIQUE (DUP) FLÉCHÉE LUTTE CONTRE LES POLLUTIONS DIFFUSES

ARNIÈRES-SUR-ITON (76) • 1593 HABITANTS

En 2012, un arrêté de déclaration d'utilité publique est pris sur le captage d'Arnières-sur-Iton **interdisant l'utilisation de tous les produits destinés à la lutte contre les ennemis des cultures et au désherbage dans le périmètre de protection rapprochée, sauf ceux autorisés dans le cadre d'une agriculture biologique.** Une rencontre est organisée début 2013 entre le maire et le Groupement Régional d'Agriculture Biologique de Haute-Normandie (GRAB HN), Terre de Liens et Evreux Nature Environnement afin d'échanger sur les changements éventuellement provoqués par cet acte réglementaire, notamment concernant le développement de l'agriculture biologique (conversion et installation d'un maraîcher bio) selon les souhaits du maire. Dans cette optique, le maire a rencontré individuellement les agriculteurs pour échanger sur leurs intentions en réaction aux prescriptions de l'arrêté, et les propriétaires de parcelles agricoles autour du captage pour repérer les lieux où pourrait se faire l'installation d'un maraîcher.

D'autre part, le GRAB HN a présenté des éléments concrets sur l'AB aux agriculteurs, aux conseillers municipaux et aux associations locales.

Dans l'ensemble, les agriculteurs expriment leur insatisfaction vis-à-vis de la DUP et certains ressentent plusieurs freins par rapport à la bio. Cependant, d'autres semblent plus ouverts aux opportunités économiques qu'elle représente et aux possibilités de valoriser économiquement cette contrainte régle-

mentaire, mais ils doivent être rassurés sur les aspects techniques et sur les débouchés de la production biologique.

Parallèlement les négociations entre l'agglomération qui a en charge la production d'eau et les exploitants sur les demandes d'indemnisation sont en cours. Ce qui représente à la fois des opportunités (réflexions sur l'acquisition foncière) et un élément parasite.

CONTACT

● MELICK OULDAMAR

GRAB Haute-Normandie
m.ouldamar@grabhn.fr





Un contrat global pour l'eau (2012-2017) visant à améliorer la qualité des eaux et des milieux aquatiques est en cours sur la Vallée de l'Automne (39 communes, 287 km²) dans le sud de l'Oise. Pour ce faire, de nombreuses actions visant à protéger l'eau par le développement de la bio sont initiées ou en cours de lancement par l'Agriculture Biologique en Picardie (ABP), en lien avec le Syndicat d'Aménagement et de Gestion des Eaux du Bassin Automne (SAGEBA), auprès des collectivités et des agriculteurs locaux. Il s'agit de **diagnostics fonciers communaux**, d'accompagnement d'un groupe d'agriculteurs conventionnels sur un bassin d'alimentation de captage (démonstrations désherbage mécanique, essais sur les couverts végétaux, etc.) ou encore de la **création de projets de filières bio territorialisées**. Une des collectivités phares de la vallée, Crépy-en-Valois, vient même de se lancer dans l'introduction de produits biologiques en restauration collective avec l'aide de l'ABP (formation de sensibilisation à la bio et aux techniques culinaires), la part des produits bio franchissant le chiffre de 20 % en 2013. Forte de ces résultats, la collectivité souhaite s'inscrire durablement dans une démarche de progrès et travaille sur l'**approvisionnement de produits biologiques de proximité**, la planification avec les producteurs et la mise en place d'une filière pain bio locale avec les producteurs, les boulangers et autres opérateurs de la filière.

Un recueil d'expériences téléchargeable sur www.fnab.org présente les leviers d'actions activés sur 5 territoires pilotes Eau & Bio localisés en Seine-Normandie : Aire d'alimentation des Sources de la Vallée de la Vanne d'**Eau de Paris** (10, 89) - Aires d'alimentation de captages de la zone de collecte de l'entreprise **Danone-Stonyfield** (14) - Aire d'alimentation des captages de **Flins Aubergenville** (78) - Communauté de Communes du **Plateau Picard** (60) - Communauté de Communes de la région de **Château-Thierry** (02). Une fiche expérience est également disponible sur la **Communauté d'agglomération Seine-et-Eure** (27).



CONTACTS

- **MATHILDE GASTON**
SAGEBA
ingenieurautomne@orange.fr
- **DELPHINE BEUN**
ABP
d.beun@bio-picardie.com
- **SOPHIE ROSBLACK**
ABP
s.rosblack@bio-picardie.com

POUR ALLER PLUS LOIN

www.eau-seine-normandie.fr
www.fnab.org

Mars 2014

Fédération Nationale de l'Agriculture Biologique
40 rue de Malte 75011 Paris
01.43.38.38.69

Direction de la publication :
Julien Adda, FNAB

Suivi, conception et rédaction :
Mylène Dupas, Sylvain Roumeau, FNAB, Réseau FNAB

Conception et création :
Agrobio 35 - Studio Graphique

Crédits photos :
CREA, GRAB HN, FNAB, Association de la plaine de Saulce, ABP



FNAB
Fédération Nationale
d'Agriculture
BIOLOGIQUE

